

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue par vidéoconférence le 21 mai 2021. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 21 mai 2021, par vidéoconférence

La réunion a débuté à 7h00 (fuseau horaire de Montréal).

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT accueille chaleureusement tous les membres du Conseil de fondation et les observateurs à la réunion. Il s'agit de la deuxième réunion virtuelle du Conseil de fondation et il espère que la prochaine réunion des membres en novembre se fera en personne. Cette question sera discutée plus tard dans la journée en relation avec les prochaines réunions. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres à leur première réunion.

Comme mentionné dans l'ordre du jour abrégé, toutes les décisions seront prises par vote circulaire après la réunion, dans un délai de réponse de dix jours.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; M. Andrew Parsons, président du CIP ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, membre du CIO, président de l'UWW ; Mme Baklai Temengil, membre du CIO, vice-présidente des comités nationaux olympiques d'Océanie ; M. Jiri Kejval, membre du CIO, président du Comité national olympique de la République tchèque ; M. Fabio Pigozzi, président de la Fédération internationale de médecine du sport ; M. Zlatko Matesa, président du Comité olympique croate ; Professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; Mme Filomena Fortes, membre du CIO, présidente du Comité national olympique de Cap Vert ; M. Andrzej Krasnicki, président du Comité national olympique polonais ; M. Andrey Kryukov, vice-président pour la coopération internationale et secrétaire général par intérim du Comité national olympique du Kazakhstan ; M. David Lappartient, président de l'UCI ; M. Jean-Christophe Rolland, président de World Rowing, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, président de la FEI, membre du CIO ; M. Jan Dijkema, président de l'Union internationale de patinage ; Mme Randall, représentant Mme Danka Barteková, membre du CIO et vice-présidente de la commission des athlètes du CIO ; M. Bindra, représentant Mme Kirsty Coventry, membre du CIO et président de la commission des athlètes du CIO ; Mme Hong Zhang, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; Mme Emma Terho, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; M. Tiago Brandão Rodrigues, ministre de l'éducation, Portugal ; M. Krasen Kraleov, ministre de la jeunesse et des sports, République de Bulgarie ; Mme Amanda Lind, ministre de la culture et de la démocratie, chargée du sport, Suède ; M. Bjørn Berge, secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe ; M. Igor Zhdanov, conseiller, Institut de recherche du ministère de l'intérieur, Ukraine ; M. Ashraf Sobhy, ministre de la jeunesse et des sports, Égypte ; M. Hafiz Adam, représentant M. Mustapha Ussif, ministre de la jeunesse et des sports, Ghana ; M. Mkhize, représentant M. Nathi Mthethwa, ministre des Arts, de la Culture, des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud ; M. Taillak, représentant M. Gerardo Fajardo, président de CONCECADE, Honduras ; Mme Regina LaBelle, directrice par intérim, Bureau de la Maison Blanche pour la

politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; M. Reyes, représentant M. Ernesto Lucena, président du Conseil du Sport américain (CADE) ; Mme Fatima Morales, présidente du Conseil sud-américain du sport (CONSUDE), Paraguay ; M. Mohammed Saleh Al Konbaz, président du Comité antidopage d'Arabie saoudite ; M. Li Yingchuan, vice-ministre, Administration générale des sports, Chine ; M. Park, représentant M. Jeong-bae Kim, vice-ministre, ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, République de Corée ; M. Niwa Hideki, ministre d'État de l'Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon ; M. Richard Colbeck, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Australie ; M. Cosgrove, représentant M. Grant Robertson, Ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande.

Les présidents des comités permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; M. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité des finances et administration de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité de l'éducation de l'AMA ; M. Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation de l'AMA ; M. Tim Ricketts, directeur des standards et de l'harmonisation de l'AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication de l'AMA ; M. Tom May, directeur du développement des programmes et des relations avec les ONAD/RADO de l'AMA ; M. Rafal Piechota, bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur scientifique et des partenariats internationaux de l'AMA ; Dr Alan Verneq, directeur médical de l'AMA ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques de l'AMA ; M. Gunter Younger, directeur du renseignement et des enquêtes de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales de l'AMA ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations de l'AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations internationales de l'AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau régional d'Amérique latine de l'AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain de l'AMA ; et M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie de l'AMA.

Les observateurs suivants ont été enregistrés comme étant présents lors de la vidéoconférence : Yaya Yamamoto, Kenji Takahashi, Kumiko Takasu, Sayaka Hori, Kenji Takarabe, Takumi Kishi, Satomi Suzuki, Yu Ueki, Yumiko Takasugi, Taera Choi, Seung-yeong Song, Heejung Woo, Nick Paterson, Sarren Mullaly, Patrick Clancy, Richard Baum, Jocelyn Easy, François Allaire, Marcos Díaz, Victoria Noguera, Maria Fernanda Muñoz, Cesar Palacios, Rob Koehler, Marcellin Dally, Ioana-Raluca Petre-Sandor, Travis Tygart, Allison Wagner, Max Cobb, Chris McCleary, Prince Emekor Azanu, Mohamed Rezk, Eman Gomaa, Martin Lauesen, Ricardo Deggeller, Nadia Soghomonian et Gonzalo Rivero.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent faire part d'éventuels conflits d'intérêts. En l'absence de demande de parole, il poursuit avec le point suivant.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 12 novembre 2020

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la réunion précédente. Le projet de procès-verbal a été distribué aux membres en janvier de cette année et inclus dans le jeu de documents partagé trois semaines auparavant. La Nouvelle-Zélande a fourni quelques corrections, qui ont été partagées avec les membres le jour précédent. Il propose d'approuver le procès-verbal par un vote circulaire après la réunion.

D É C I S I O N

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 12 novembre 2020, y compris les modifications apportées par la

Nouvelle-Zélande, à être approuvé par vote circulaire après la réunion.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que c'est un plaisir d'être avec les membres, bien que malheureusement une fois de plus de manière virtuelle. Il faut espérer que ce sera la dernière fois qu'il sera nécessaire de mener une réunion entièrement virtuelle et il espère qu'à l'avenir, il sera possible d'organiser des réunions hybrides avec la majorité des membres présents en personne. Tout le monde s'est adapté à la situation ; cependant, il faut reconnaître que, si l'AMA a continué à avancer, l'absence de contact en personne a compliqué un certain nombre de discussions et de travaux. Aussi bonnes soient-elles, les réunions virtuelles limitent la capacité à favoriser le consensus et parfois à obtenir une coopération plus productive. Il espère qu'il sera possible de revenir à des discussions plus consensuelles dans les mois à venir. Il espère que la réunion de ce jour ne durera pas plus de trois heures et demie ; il s'efforcera donc d'être aussi bref que possible.

Il informe le Conseil de fondation des discussions qui ont eu lieu la veille lors de la réunion du Comité exécutif et des décisions prises. Le Comité exécutif a tout d'abord reconduit M. Jacques Antenen dans ses fonctions d'auditeur du Département Renseignement et enquête. Le département Renseignement et enquête est indépendant de la direction de l'AMA et est donc audité séparément du reste de l'organisation. M. Antenen a joué ce rôle au cours des trois dernières années, a accepté de continuer pour un autre mandat de trois ans et a été reconduit dans ses fonctions.

Le Comité exécutif a approuvé une recommandation importante du groupe de travail sur les contaminants, créé pour traiter la question des traces de substances interdites qui pourraient être trouvées dans les aliments ou dans certains produits pharmaceutiques et qui pourraient entraîner des résultats d'analyse négatifs pour les athlètes. Le groupe avait recommandé la mise en place de seuils minimums de notification pour six diurétiques et trois substances connues sous le nom de facteurs de croissance, que l'on trouve principalement dans la viande. Dans le même temps, le comité exécutif a approuvé les lettres techniques liées à la recommandation afin que les laboratoires commencent à ne pas déclarer ces substances si elles sont trouvées en dessous du seuil défini. Il s'agit d'une étape importante pour protéger les athlètes propres, et le groupe de travail continuera à examiner d'autres substances.

Le Comité exécutif a approuvé les modifications apportées au Standard international pour la gestion des résultats, principalement pour assurer la cohérence avec un certain nombre de documents techniques et la dernière version du Standard international pour les laboratoires.

Il a également approuvé un protocole d'accord avec une société pharmaceutique japonaise, Shionogi, pour favoriser l'échange d'informations scientifiques, un élément important du travail de l'AMA.

Le Comité exécutif a approuvé et accepté le retrait du statut de candidat d'un laboratoire de sang à Riyad, en Arabie Saoudite. Les autorités saoudiennes avaient exprimé le souhait de reporter le processus et de se représenter éventuellement à une date ultérieure.

Une autre décision importante a été l'approbation d'un nouveau document technique sur les gouttes de sang séché (DBS). Ce document entrera en vigueur le 1er septembre 2021, marquant un progrès novateur majeur dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il prévoirait une approche harmonisée dans la collecte, le transport, l'analyse et le stockage des échantillons de DBS et ouvrirait la voie à la mise en œuvre de la nouvelle méthode de test à l'avenir. Il s'agit d'une avancée très importante.

Le Comité exécutif a approuvé un certain nombre de modifications apportées aux documents techniques pour assurer la cohérence avec les standards internationaux.

Enfin, le Comité exécutif a approuvé les projets de recherche en sciences sociales pour 2021. Il a approuvé 18 projets pour un montant de 474 000 dollars, soit le montant le plus élevé jamais alloué par l'AMA à la recherche en sciences sociales. Il est également important de souligner le fait que les subventions sont géographiquement diversifiées, 72% du financement total étant destiné à des équipes de recherche situées en dehors de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

Le Comité exécutif a ensuite abordé d'autres sujets et a formulé un certain nombre de recommandations à l'intention du Conseil de fondation ce jour-là. Après avoir entendu le président du groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance de l'AMA et le rédacteur du code d'éthique, le Comité exécutif a recommandé de reporter l'adoption du code d'éthique à la réunion du Conseil de fondation de novembre. Les deux sujets sont clairement liés, et il a été convenu que les deux activités devraient être menées selon le même calendrier.

Le Comité exécutif a entendu le président du Comité finances et administration de l'agence et a recommandé au Conseil de fondation l'adoption des comptes 2020 selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus (GAAP). Les membres entendront le rapport de l'auditeur, PricewaterhouseCoopers, plus tard dans la journée.

Dans le cadre de son rapport écrit, les membres du Comité exécutif ont discuté de l'éventuel non-paiement des contributions à l'AMA et ont convenu en principe qu'il s'agissait d'un sujet important à approfondir et que la direction de l'AMA, en collaboration avec la plateforme One Voice et le mouvement sportif, explorerait les voies juridiques possibles pour régler cette question.

M. NIWA se présente. Il avait été nommé en février au poste de ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie en charge des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il avait déjà eu l'occasion d'assister à une réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA en 2014, et c'était pour lui un privilège et un honneur d'assister à nouveau à une réunion importante de l'AMA.

En ce qui concerne la gouvernance de l'AMA, il a apprécié le travail et les efforts de toutes les parties prenantes et leur a adressé ses plus sincères remerciements. Pour s'assurer que les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo soient propres, il était très important de veiller à ce que le niveau des contrôles se redresse. Il a apprécié le dur travail accompli. En vue des prochains Jeux olympiques et paralympiques, un protocole de coopération a été signé en avril entre l'Agence internationale de contrôle (ITA), le ministère des Sports, l'Agence japonaise antidopage (JADA) et le Conseil japonais des sports (JSC), et tout est mis en œuvre pour que les activités antidopage, y compris les activités de renseignement, soient en place pour les prochains Jeux olympiques. Des paramètres Covid-19 stricts seront mis en place, et il est déterminé à organiser des Jeux sûrs et sécurisés. Le Japon continuerait à se préparer à des événements réussis afin d'apporter espoir et courage aux populations du monde entier en ces temps difficiles.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le Directeur général pour son rapport très complet. Il souhaite faire un commentaire sur les observateurs indépendants : comme tout le monde le sait, les observateurs indépendants produisent des rapports pour chaque événement majeur, comme les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth et les Jeux panaméricains. Il y avait normalement une longue liste de recommandations aux comités d'organisation, au CIO et à l'AMA. La demande portait sur un examen systématique de la cinquantaine de rapports d'observateurs indépendants sur des événements majeurs au cours des 20 dernières années, car il serait bon de savoir combien d'entre eux ont été suivis d'effets et combien de thèmes récurrents il y a eu. Ce serait un bon guide pour l'AMA, le CIO et le CIP et les comités d'organisation sur la façon dont le contrôle du dopage devrait être organisé lors des grandes manifestations, si le système d'observateurs indépendants contribue à élever le niveau du contrôle du dopage lors de ces manifestations et si le programme du CIO devrait être modifié d'une quelconque façon.

En ce qui concerne les installations de stockage à long terme, le mouvement sportif a salué le soutien apporté par l'AMA à l'ITA pour faciliter la mise en place d'une installation centralisée de stockage à long terme. Le CIO

a profité de l'occasion pour inviter toutes les ONAD à contacter l'ITA pour stocker gratuitement les échantillons collectés dans le cadre des Jeux olympiques de Tokyo 2020. Le mouvement sportif a encouragé l'AMA à apporter un soutien supplémentaire, considérant que ces installations constituent un élément important de l'avenir de la lutte contre le dopage dans le sport.

M. AL KONBAZ remercie les membres du Comité exécutif de comprendre la situation du laboratoire en Arabie Saoudite. De nombreux obstacles ont été rencontrés pendant la crise de Covid-19 et il n'a pas été possible d'obtenir l'accréditation ISO et d'autres choses ; par conséquent, la meilleure solution a été d'arrêter le processus et le laboratoire fera une nouvelle demande lorsque la situation sera plus appropriée.

M. REYES remercie le directeur général de l'AMA pour son rapport. Au nom des ministres du sport des Amériques, il remercie le président de l'AMA, le directeur général et Mme Pesce Cutri pour leur présentation et leur présence à l'assemblée de la CADE qui a eu lieu la semaine précédente. Leur participation témoigne de leur engagement envers la région, ce dont il leur est très reconnaissant.

M. Lucena s'est excusé : il a reçu un appel urgent du Président de la Colombie pour une réunion.

Il a remercié l'AMA pour la lettre de condoléances concernant le décès de M. Eduardo Gutiérrez (le chef de l'agence antidopage du Venezuela) du Covid. Tout le monde est très désolé d'avoir perdu M. Gutiérrez, qui laisse derrière lui un travail remarquable contre le dopage dans la région.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général, les Amériques ont soutenu l'idée de trouver des moyens de protéger l'AMA de la possibilité que certains pays décident de retirer leurs contributions unilatéralement, afin que l'AMA puisse compter sur l'engagement de tous les pays, qui la soutiendraient financièrement.

M. KRALEV s'exprime au nom de la plate-forme One Voice pour souligner qu'il est tout à fait d'accord sur le fait que les engagements de paiement des contributions au budget de l'AMA doivent être pleinement respectés par toutes les parties prenantes, et le Conseil de l'Europe, fort de son expérience récente, comprend parfaitement l'inquiétude de l'AMA à ce sujet. Toutefois, les membres doivent être conscients de la délicatesse et de la complexité de la question et, bien que cela puisse être tout à fait légitime, envisager certaines conséquences de la menace de non-paiement à l'avenir. Le processus devrait se concentrer sur les principes et être complètement détaché de tout cas spécifique. Il pourrait confirmer que les autorités publiques, par le biais de la plateforme One Voice, seraient prêtes à engager un dialogue constructif avec l'AMA sur cette question, en vue d'évaluer les options possibles et de développer des propositions viables.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu aux commentaires, en remerciant d'abord le ministre japonais. Il peut compter sur le soutien total de l'AMA pour les Jeux olympiques et paralympiques.

M. Konbaz a été très bien accueilli et il se réjouit de continuer à travailler avec lui sur ce sujet.

L'AMA travaillera avec les autorités publiques, avec la plateforme One Voice et le mouvement sportif pour explorer une voie appropriée.

En réponse à ce que le professeur Erdener a dit, en ce qui concerne les rapports des observateurs indépendants et les rapports contenant de multiples recommandations, l'AMA a examiné les rapports et ils ont déjà été intégrés dans le programme de conformité, mais peut-être que davantage pourrait être fait à l'avenir.

M. RICKETTS a ajouté que l'AMA a certainement toujours examiné de près les rapports des observateurs indépendants lorsqu'ils sont publiés ; toutefois, le nouveau programme de conformité pour les organisateurs de grandes manifestations a été lancé en 2019, et l'organisateur de la grande manifestation reçoit notamment un questionnaire de conformité au Code avant la manifestation, généralement environ 12 mois avant celle-ci. Lors de l'élaboration de ce questionnaire, l'AMA a examiné un certain nombre de rapports plus récents et y a intégré les tendances ou les problèmes récurrents. Il a estimé que le nouveau programme de conformité pour les organisateurs de grandes manifestations, régi par le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS), garantirait que toute non-conformité soit traitée avant la manifestation proprement dite par

l'organisateur de la grande manifestation. Suite au questionnaire, toutes les actions correctives identifiées qui étaient spécifiques à l'événement seraient observées lors de l'événement lui-même dans le cadre du programme d'observateurs indépendants, et ces observations seraient traitées en partenariat avec le comité d'organisation et l'organisateur de l'événement majeur lors de l'événement suivant, et celles qui ne pourraient pas l'être seraient reportées et listées dans un rapport d'actions correctives pour l'événement suivant. Cela permettrait de mesurer les véritables progrès accomplis, puisqu'il existe un cadre clair et une plus grande responsabilité, ce qui manquait peut-être aux missions d'observateurs indépendants d'avant 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a parlé de la possibilité pour toutes les ONAD de stocker les échantillons collectés dans le cadre du programme de contrôle avant les Jeux, et a exhorté tous les représentants à encourager leurs ONAD à le faire, car la disponibilité des échantillons pour de nouveaux contrôles est un élément dissuasif important dans le programme antidopage. Puisque c'est gratuit, il faut stocker autant d'échantillons que possible.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- 3.1 Mise à jour sur la COVID-19, y compris les opérations de l'AMA pour les Jeux olympiques de Tokyo

M. RICKETTS a fait le point sur trois domaines du document dans leurs dossiers et a partagé une courte présentation couvrant le nombre d'échantillons collectés à ce jour pendant la pandémie, le travail du groupe d'experts en contrôle stratégique de l'AMA et le soutien de l'AMA aux prochains Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo.

Il a détaillé le nombre total d'échantillons collectés en 2019 et l'a comparé aux échantillons collectés pendant la pandémie en 2020 et pendant les trois premiers mois de 2021. Les données représentaient le nombre total d'échantillons collectés composés d'échantillons d'urine, de sang et de sang du passeport biologique de l'athlète, collectés par les signataires du Code (FI, ONAD et organisateurs de grands événements) en compétition ou hors compétition. Les colonnes vertes représentent 2019, une année non pandémique, et les membres verront sur le graphique qu'il y a eu une moyenne de 25 000 échantillons par mois collectés en 2019. La colonne noire représente l'année 2020, et les membres peuvent constater que les chiffres de janvier et février ont bien suivi, comme en 2019 ; en mars, les chiffres ont chuté de 60 % et, en avril, les choses se sont arrêtées avec le verrouillage mondial. Il y a eu des augmentations progressives à partir de mai d'environ 3 000 échantillons par mois, avec un pic en octobre à environ 21 000, puis une nouvelle baisse en novembre et décembre, lorsque les pays ont commencé à ressentir l'impact des vagues suivantes du virus. Il y a eu une augmentation constante au cours des trois premiers mois de 2021 jusqu'en mars, où le nombre le plus élevé d'échantillons, 23 000, a été collecté par les signataires depuis le début de la pandémie. C'était une excellente nouvelle, une réalisation importante et le reflet du travail acharné des OAD. Si l'on considère le nombre d'échantillons en compétition, c'est le domaine qui a eu l'impact le plus important en raison du report d'événements et de compétitions au cours desquels des tests auraient normalement dû avoir lieu. En 2020, seuls 40 % des échantillons ont été prélevés en compétition par rapport à 2019, et en avril et mai, très peu de contrôles ont été effectués lors des compétitions. Les contrôles effectués lors des événements à partir de juin avaient été réalisés principalement dans un environnement de bulles avec des procédures strictes pour protéger les athlètes et les officiels. Le nombre limité d'échantillons prélevés en compétition s'est poursuivi au cours des trois premiers mois de 2021.

Si l'on regarde les contrôles hors compétition, cela avait été le véritable sauveur du sport propre pendant la pandémie. En comparant les chiffres de 2020 avec ceux de 2019, l'AMA avait atteint 68 % des échantillons collectés en 2019, et dans les dernières parties de 2020, en particulier en octobre, novembre et décembre, l'AMA avait atteint plus de 80 % des échantillons par rapport à ceux collectés en 2019. Cependant, la nouvelle la plus excitante était qu'en mars 2021, l'AMA avait vu le plus grand nombre d'échantillons hors compétition collectés

depuis le début de la pandémie et également le deuxième plus grand nombre d'échantillons de contrôle hors compétition collectés depuis janvier 2019. Ces chiffres étaient certainement très prometteurs et laissaient entrevoir que le nombre d'échantillons prélevés revenait à un certain niveau de normalité, ce qui constituait une étape importante et significative dans les contrôles des athlètes en vue des Jeux olympiques de Tokyo. Les chiffres préliminaires pour le mois d'avril semblaient proches de ceux du mois de mars. Il semble donc que la tendance se poursuive et qu'elle soit soutenue par les programmes de vaccination mondiaux.

En ce qui concerne les travaux du groupe consultatif d'experts sur les tests stratégiques, suite à la publication par le groupe, fin novembre, du document d'orientation révisé destiné à aider les OAD à collecter des échantillons pendant la Covid-19, le groupe d'experts s'est attelé à la réalisation d'une étude de faisabilité sur des programmes de collecte d'échantillons alternatifs et innovants, en examinant notamment plusieurs programmes pilotés par certaines OAD pendant la pandémie. L'étude porterait sur les principes juridiques, de confidentialité, scientifiques, informatiques et de sécurité, ainsi que sur un certain nombre d'autres domaines, afin de déterminer si des procédures modifiées pourraient ou non améliorer l'efficacité du prélèvement d'échantillons dans de telles situations de pandémie ou dans d'autres circonstances à l'avenir. Un élément clé de l'évaluation consisterait, en cas d'écart par rapport aux normes existantes identifiées, à déterminer s'il existe des procédures ou des systèmes alternatifs susceptibles de préserver l'intégrité et la sécurité de l'échantillon et juridiquement valables. Il partagera les résultats de l'étude avec le Conseil de fondation en temps voulu.

En ce qui concerne le soutien de l'AMA aux programmes liés aux Jeux olympiques de Tokyo, l'AMA s'est associée au CIO et à l'ITA pour deux programmes très importants, tous deux financés par le CIO et coordonnés par l'ITA. Le premier était le programme de contrôle avant les Jeux, qui impliquait un groupe composé de représentants des ONAD et des FI des Jeux olympiques d'été. Ce groupe a mis au point une matrice des risques encourus par les athlètes, qui a guidé les recommandations de tests pour les athlètes qui s'étaient qualifiés ou qui pourraient se qualifier pour les Jeux olympiques. Les recommandations ont été remises aux FI et aux ONAD dans le but de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'athlètes olympiques arrivent à Tokyo après avoir été soumis à un nombre approprié de contrôles dans les mois précédant les Jeux olympiques. Le programme avait débuté avant les Jeux olympiques de 2016 à Rio et fonctionnait très bien compte tenu de l'impact de la pandémie. La collaboration entre les FI et les ONAD avait été positive et de nombreux tests avaient été effectués dans tous les sports olympiques. L'AMA a fortement encouragé les FI et les ONAD qui avaient reçu les recommandations de tests à les mettre en œuvre, et aidera certainement l'ITA à combler les lacunes qui pourraient exister avant les Jeux olympiques.

Le deuxième programme, qui a été mentionné précédemment, est le projet de stockage à long terme des échantillons de la COI. Il a remercié la COI pour le financement du projet et l'ITA pour sa coordination, et a encouragé les FI et les ONAD à utiliser cet important programme.

En ce qui concerne le programme d'observateurs indépendants, l'AMA enverra deux équipes à Tokyo, une pour les Jeux olympiques, composée de huit membres, et une pour les Jeux paralympiques, composée de cinq membres. Les deux équipes étaient composées d'experts des FI et des ONAD, ainsi que de quelques experts du personnel de l'AMA, et les athlètes étaient également représentés dans les deux équipes. Le rôle de l'équipe d'observateurs indépendants était de travailler en étroite collaboration et en partenariat avec le CIO, le CIP, les comités d'organisation et, dans le cas du CIO, l'ITA, afin de s'assurer que le programme antidopage des Jeux olympiques était le meilleur possible, et qu'il était mis en œuvre conformément au Code et aux standards internationaux. Les membres de l'équipe d'observateurs indépendants devaient examiner et observer diverses activités antidopage aux Jeux olympiques : l'élaboration et l'application du plan de répartition des contrôles, les contrôles des athlètes dans le village et sur les sites de compétition, ainsi que la gestion du programme d'AUT et le processus de gestion des résultats en cas de violation des règles antidopage, tout en s'assurant que le laboratoire accrédité répondait aux exigences de la LSI. Pour ce faire, des réunions quotidiennes entre les parties prenantes concernées auront lieu et toutes les observations et recommandations faites par l'équipe d'observateurs indépendants seront partagées lors des réunions et les solutions seront discutées et mises en

œuvre si possible pendant les Jeux. Les équipes d'observateurs indépendants examineraient également les résultats du questionnaire de conformité au Code et veilleraient à ce que les domaines soient traités de manière adéquate, avant ou pendant les Jeux. La combinaison du questionnaire de conformité avancé et de la présence de l'équipe d'observateurs indépendants sur place permettrait de garantir que les programmes antidopage lors des grandes manifestations soient aussi efficaces que possible.

LE PRÉSIDENT observe que le retour à des niveaux normaux de collecte d'échantillons est une excellente nouvelle pour le sport propre et, malgré toutes les difficultés, est très apprécié. L'AMA devrait féliciter et remercier toutes les OAD pour leur excellent travail et pour la reprise des activités à des niveaux proches de ceux d'avant la pandémie. C'est pourquoi il reste optimiste quant au succès des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo cette année-là, et il souhaite bonne chance aux hôtes japonais, au CIO et au CIP.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Ricketts pour sa présentation très détaillée. Le Mouvement olympique est très heureux que les contrôles reprennent et qu'un nombre record de contrôles ait été effectué en mars 2021. Il a hâte de lire l'analyse du groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques et de voir comment les innovations pourraient potentiellement améliorer l'efficacité des activités et des processus de lutte contre le dopage. Une fois encore, il a encouragé l'AMA à diriger et à soutenir les innovations qui faciliteraient le travail des OAD et l'expérience des sportifs dans la lutte contre le dopage dans le sport.

M. NIWA remercie M. Ricketts pour son rapport. Le nombre de tests est en cours de rétablissement et il apprécie le soutien de l'AMA aux Jeux de Tokyo. Il est conscient que les préparatifs progressent régulièrement, notamment l'audit de l'AMA visant à certifier le laboratoire de Tokyo. Il souhaite travailler en étroite collaboration avec la JADA et le laboratoire accrédité par l'AMA, sous la coordination du comité d'organisation de Tokyo, pour organiser des Jeux propres.

M. LAPPARTIENT a félicité l'AMA pour les efforts qu'elle a déployés avant les Jeux olympiques pour assurer la crédibilité des résultats pendant les Jeux olympiques. Cette période n'a pas été facile. Le soutien de l'AMA aux Jeux olympiques de Tokyo a été bien accueilli par le Mouvement olympique. Pendant la période de tests avant les Jeux, ADAMS a été un outil très puissant et il a également été important pour la coopération avec les ONAD. Il fait une remarque liée au point 7. Alors que des améliorations significatives ont été apportées à ADAMS pour les athlètes, le système continue d'être extrêmement instable et affecte négativement le travail des ONAD. Le mouvement sportif s'est fait l'écho des préoccupations soulevées par la commission Santé, médecine et recherche et les parties prenantes ont exhorté l'AMA à traiter ce point en priorité et à s'assurer que le sujet soit abordé par le Comité exécutif lors de sa prochaine réunion. Le Mouvement olympique a déjà envoyé un certain nombre de recommandations écrites. ADAMS est un outil utilisé quotidiennement par les athlètes et les OAD ; il est donc important de veiller à ce que les nouvelles technologies, telles que la possibilité d'échanger des données entre systèmes, puissent être intégrées dès qu'elles sont disponibles. C'était également essentiel pour améliorer l'efficacité des OAD. C'était essentiel pour le Mouvement olympique et les athlètes eux-mêmes.

M. MATTON a déclaré qu'il y avait effectivement eu un certain nombre de problèmes de performance récents en relation avec ADAMS et il a remercié les parties prenantes qui ont travaillé sur la question. Diverses solutions ont été mises en œuvre et continuent d'être optimisées. Le problème particulier a été corrigé et les performances d'ADAMS sont suivies de très près. Il est convaincu que les problèmes ne se reproduiront pas. En ce qui concerne l'interface de programmation d'applications (API), l'AMA aimerait la mettre en place, mais ce n'est pas actuellement une priorité. L'AMA poursuit le développement des autres modules ; par exemple, cette semaine-là, l'application DCO Central a été lancée dans le cadre de l'écosystème ADAMS et constitue une solution permettant d'effectuer des contrôles antidopage sans papier.

M. RICKETTS remercie le professeur Erdener et M. Niwa pour leurs commentaires. Il souhaite à M. Niwa bonne chance pour les Jeux olympiques et paralympiques ; il a le plein soutien de l'AMA.

D É C I S I O N

Mise à jour de COVID-19 notée.

4. Gouvernance

- 4.1 Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance - rapport intermédiaire

LE PRÉSIDENT informe les membres que le Comité exécutif a eu une discussion bonne et constructive sur ce point la veille et, en tant qu'organe directeur du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance, a fourni ses commentaires au président du groupe de travail. Le professeur Haas guidera les membres à travers le rapport intermédiaire préparé par son groupe de travail.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres de l'avoir reçu et de lui avoir donné l'occasion de présenter le premier rapport intermédiaire du groupe de travail. Il était composé de sept membres : un président, deux personnes recommandées par les autorités publiques, deux par le mouvement sportif, et deux par le Comité des athlètes de l'AMA. Le groupe de travail s'est appuyé sur le mandat que les membres du Comité exécutif avaient décidé de lui confier. En substance, le mandat prévoyait sept tâches pour le groupe de travail. La première tâche consistait à examiner l'état de la mise en œuvre des 70 recommandations proposées par le groupe précédent. La deuxième consistait à développer un processus de consultation avec toutes les parties prenantes de l'AMA sur la mise en œuvre des réformes de gouvernance. La troisième tâche consistait à examiner tous les commentaires issus de la consultation des parties prenantes, à consolider les points de vue et à examiner leur pertinence, en tenant compte de la fondation et de la structure de l'agence. La quatrième tâche consistait à suggérer de nouveaux concepts ou d'autres domaines généraux d'amélioration. La cinquième tâche consistait à condenser tout cela dans un rapport. La sixième était de procéder à un examen préliminaire de l'impact des réformes et d'étudier la faisabilité de leur mise en œuvre. La dernière tâche consistait à recommander si le groupe de travail devait ou non poursuivre son mandat.

Le groupe de travail est opérationnel depuis la mi-décembre et a tenu neuf réunions jusqu'à la fin du mois d'avril ; les conditions n'ont pas été optimales, car le groupe ne se réunissait que virtuellement, les personnes se trouvaient dans différentes parties du monde, la fenêtre pour se réunir était petite compte tenu des décalages horaires, et la plateforme vidéo n'était pas la meilleure en termes d'engagement. Néanmoins, un terrain considérable a été couvert, et le groupe a examiné la mise en œuvre des recommandations de 2018 et a effectué un travail d'évaluation de la gouvernance de l'AMA. En particulier, le groupe de travail a examiné les critères de référence pertinents, il s'est fortement engagé dans le processus de consultation des parties prenantes, puis il a examiné le projet de code d'éthique, et il souhaite présenter les conclusions sur chacun de ces domaines.

En ce qui concerne les recommandations de 2018 et l'évaluation de leur mise en œuvre, 70 recommandations avaient été formulées à l'époque. Il ne les passera pas en revue une par une. Les membres les trouveront dans le rapport intermédiaire. Sur les 70, 49 recommandations avaient été pleinement mises en œuvre, et le processus pour 15 était toujours en cours. Huit recommandations en 2018 avaient trait au code d'éthique, et il n'y a pas d'opposition fondamentale au code d'éthique, mais il n'a pas été mis en œuvre à ce jour parce que le processus est en cours. Six recommandations n'avaient pas été mises en œuvre pour diverses raisons. Le groupe de travail les examinera de plus près, ainsi que les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en œuvre, dans son rapport final.

Le sujet suivant a été la méthodologie et la manière d'évaluer la gouvernance de l'AMA. Ce n'est pas une tâche facile, car l'AMA est une organisation unique ; il n'y a rien de comparable et il est difficile de trouver une référence pertinente pour mesurer la structure de gouvernance de l'AMA. Le groupe a pris comme point de départ l'IPACS (Partenariat international contre la corruption dans le sport), qui comportait 50 critères, les a examinés pour voir si certains devaient être écartés en raison du caractère unique de l'AMA, en a écarté certains et en a ajouté d'autres en examinant différents critères de référence, par exemple les critères internationaux

élaborés par le Conseil de l'Europe, les critères élaborés par UK Sport et Australia Sport, pour aboutir à 57 critères qui seraient pertinents pour évaluer la gouvernance de l'AMA. L'objectif des 57 critères que les membres trouveraient dans le rapport était de servir de source d'inspiration. Le groupe de travail ne les suivra pas servilement, mais ils seront une source d'inspiration pour mesurer si la structure de gouvernance de l'AMA est un modèle de bonne pratique. Les 57 critères ont été répartis en cinq thèmes selon l'IPACS, et certains d'entre eux font référence à la transparence de l'organisation, d'autres à l'intégrité, d'autres encore à la formation de la volonté interne de l'organisation, appelée démocratie, et enfin une question couvrant certains critères qui traitent du développement et de la solidarité. A la fin, il y avait un sujet traitant des contrôles et équilibres et des mécanismes de contrôle interne au sein de l'AMA. Les membres trouveront la liste détaillée de tous les critères ou points de référence dans le rapport intermédiaire.

L'opération qui a pris le plus de temps a été le processus de consultation des parties prenantes. Le groupe de travail a conçu un questionnaire avec des questions détaillées pour les parties prenantes. Puis, en mars, le processus de consultation a eu lieu et le groupe de travail a eu l'heureuse surprise de recevoir de très bons retours : 77 organisations ont participé. La réforme de la gouvernance a fait l'objet de plus de 2 300 commentaires, dont la majorité émanait d'organisations non gouvernementales. Les gouvernements et le sport ont présenté un nombre similaire de contributions (environ 350). Si l'on décompose les soumissions en fonction des sujets, les membres constateront que cinq sujets très chauds ont suscité de nombreux commentaires : toutes les questions relatives au comité exécutif ont suscité une forte participation, de même que les questions relatives au comité des athlètes et à la représentation des athlètes, aux comités permanents, au conseil de fondation et à la diversité et l'égalité des sexes. Ce sont les cinq sujets les plus brûlants abordés dans le questionnaire. La réaction globale à l'enquête a été très positive : la plupart des parties prenantes ont déclaré que c'était une très bonne idée de leur demander leur avis. Quelques critiques ont été émises concernant des aspects techniques tels que WADA Connect, l'instrument utilisé pour déposer des commentaires (certaines personnes l'ont trouvé lourd).

En ce qui concerne les conclusions à tirer des réponses au questionnaire, il est difficile de parler de majorité et de minorité dans ce contexte, car les parties prenantes individuelles sont très différentes et ne peuvent être comparées. Par exemple, il y a eu des soumissions par des individus et des organisations de tutelle, et on ne peut tout simplement pas comparer un individu avec une organisation de tutelle comptant environ 200 membres individuels. Pour le groupe de travail, une tendance significative est le fait qu'un certain nombre de personnes soutiennent une certaine proposition ; mais, en outre, la proposition doit être soutenue par différents groupes de parties prenantes. Le retour d'information serait une source d'inspiration très importante pour le groupe de travail, mais ce dernier attendrait le résultat du processus de consultation, y compris sa propre expertise et les entretiens qu'il mène, et ne suivrait donc pas servilement toutes les recommandations proposées par les différentes parties prenantes.

Il abordera les différents sujets sur lesquels le groupe de travail a reçu des commentaires. En ce qui concerne les aspects généraux abordés dans le processus de consultation, des commentaires ont été formulés selon lesquels d'autres sujets auraient dû être pris en compte, notamment une réforme du TAS et l'impact de la lutte contre le dopage sur les droits de l'homme. Le groupe de travail a estimé qu'il ne les intégrerait pas dans l'examen de la gouvernance. En ce qui concerne le TAS, le groupe de travail a estimé qu'il ne relevait absolument pas de son mandat. En ce qui concerne l'aspect des droits de l'homme, le groupe de travail a examiné la structure interne de l'AMA, qui dispose d'un cadre juridique, le droit suisse, qu'il juge suffisant. Le groupe de travail avait également été informé que le Comité des athlètes de l'AMA avait envoyé une lettre au directeur général pour inviter l'AMA à procéder à une évaluation des droits de l'homme. Le groupe de travail avait donc pensé que, s'il y avait quelque chose de distinct en cours en matière de droits de l'homme, il valait mieux ne pas faire double emploi.

Un deuxième aspect en relation avec les thèmes généraux du processus de consultation était que certaines parties prenantes avaient déclaré que l'AMA devait être réduite en cendres et qu'il fallait créer un modèle

entièrement nouveau. Le groupe de travail a estimé que le cadre juridique dans lequel l'AMA opérait (droit suisse) et la structure de gouvernance existante étaient suffisamment souples pour être adaptés aux critères internationaux pertinents, de sorte que la proposition pour le sujet n'était pas d'avoir un modèle complètement nouveau, mais plutôt de développer davantage la structure existante.

La diversité est l'un des sujets qui a suscité beaucoup de questions. Quelques contributions ont demandé pourquoi la diversité était traitée dans le contexte de la réforme de la gouvernance et ont suggéré de laisser cette question à d'autres experts. Le groupe de travail est d'avis que, sous réserve des orientations fournies par les membres du comité exécutif, la diversité est un pilier tellement important de la gouvernance qu'elle doit être intégrée dans toute réforme de la gouvernance. Une autre question soulevée lors de la consultation des parties prenantes était que certaines d'entre elles préféraient une approche plus étroite de la définition de la diversité, tandis que d'autres avaient une approche plutôt large. Le groupe de travail a proposé de commencer par une approche large de ce qu'était et de ce que devrait être la diversité, ce qui n'excluait pas la mise en place de différents mécanismes pour stimuler la diversité aux différents niveaux de l'AMA. Un troisième aspect intéressant que le groupe de travail a déduit du processus de consultation est qu'il existe une tendance significative pour un concept de diversité dans tous les organes et niveaux de l'AMA.

Le prochain thème général abordé dans le rapport concernait l'indépendance. L'indépendance a été abordée dans la partie générale du rapport et également dans le processus de consultation lorsqu'il s'agissait des organes individuels, de sorte que l'indépendance a été mentionnée en relation avec le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Cependant, comme les membres le savent, les règles de gouvernance actuelles de l'AMA sont basées sur une approche nuancée en termes d'indépendance. Il n'y a pas d'approche unique, mais il y a une différenciation claire selon qu'un organe est de nature managériale ou consultative ou qu'il est composé de représentants. Différentes formes d'indépendance s'appliquent en fonction de la personne dont on parle. Cette question a été posée aux parties prenantes, qui ont donné une image très contrastée. Même s'il n'aime pas le mot, une majorité d'entre eux ont dit qu'ils pouvaient vivre avec l'approche nuancée et qu'ils souhaitaient que le groupe développe davantage cette approche nuancée. D'autres contributions ont déclaré que le concept d'indépendance était numérique : soit on est indépendant, soit on ne l'est pas, il n'y a pas de nuances entre les deux et on ne peut pas faire de compromis. La proposition du groupe de travail était de continuer avec l'approche nuancée développée dans la réforme de la gouvernance de 2018. Il pourrait être nécessaire de le développer, mais le groupe de travail a estimé qu'il fallait adopter une approche nuancée, en examinant la fonction de l'organe, qu'il soit consultatif, législatif ou exécutif, et en vérifiant si l'organe lui-même est représentatif de certaines circonscriptions ou non.

Le Comité exécutif a été le sujet le plus important pour les parties prenantes. La composition et l'adhésion ont été les principales questions. Le groupe de travail a pu dégager quelques tendances significatives, dont la première est que les gens pensent que le nombre de membres du Comité exécutif ne devrait pas être réduit. La deuxième tendance importante est que l'on souhaite clairement que le nombre de membres indépendants du comité exécutif soit augmenté, et il y a également eu une tendance significative à inclure plus de représentants des athlètes au comité exécutif, et à avoir un type différent d'athlète qui n'a pas de double casquette, ce qui signifie qu'il n'est pas lié à une ONAD, un gouvernement ou une institution sportive. En ce qui concerne les membres individuels du comité exécutif, les tendances significatives ont été de renforcer l'indépendance du président, du vice-président et même des membres indépendants. En outre, une tendance importante a été de renforcer les critères d'indépendance pour les membres ordinaires du comité exécutif. En outre, tous les membres du Comité exécutif devraient être soumis à une certaine forme de contrôle et tous les membres du Comité exécutif devraient toujours avoir le devoir de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'AMA. Le groupe de travail a estimé que ces tendances significatives étaient précieuses et intéressantes, et il souhaiterait procéder à un examen approfondi de ces propositions et proposer quelque chose de plus concret dans le contexte de la réforme de la gouvernance.

En ce qui concerne le Conseil de fondation, deux sujets majeurs ont été soulevés, le premier sur la composition. Tout à fait différent du Comité exécutif, le Conseil de fondation doit rester représentatif, et il y a une tendance significative à inclure les ONAD dans le Conseil de fondation, et il doit y avoir des athlètes qui n'ont pas de double casquette. En ce qui concerne les membres individuels, il n'y a pas eu de réelles tendances ; mais, encore une fois, lorsqu'il s'agit de composition, les tendances sont importantes et précieuses et le groupe de travail veut en tenir compte lorsqu'il élabore des propositions concrètes. Il y a un point intéressant sur lequel il n'a pas pu faire de proposition, car un grand nombre de parties prenantes ont déclaré que, lorsqu'on examine les ordres du jour du Comité exécutif et du Conseil de fondation, on constate un chevauchement important des rôles et des ordres du jour, ce qui n'est pas considéré comme efficace, et la question est de savoir si les membres du Conseil de fondation peuvent donner des conseils au groupe de travail à ce sujet.

En ce qui concerne les comités permanents, il est apparu que les gens étaient très satisfaits des comités permanents en général. Une tendance significative se dégage, à savoir que les comités permanents sont adéquats, utiles et fournissent une expertise. Seule une minorité a déclaré qu'elles étaient beaucoup trop bureaucratiques. L'opinion générale sur les comités permanents est positive.

En ce qui concerne l'indépendance, il est intéressant de noter que les gens voulaient que la norme d'indépendance soit renforcée, non seulement en ce qui concerne le président, mais aussi en ce qui concerne les autres membres ordinaires des commissions permanentes, et il y avait une certaine tendance à dire qu'ils ne voulaient pas que des personnes du Comité exécutif soient membres des commissions permanentes. C'était déjà une pratique courante pour les présidents, mais les gens ont voulu que la règle s'applique aux membres ordinaires. Il y a eu une exception en ce qui concerne la commission des finances et de l'administration. Certains se sont demandés s'il était vraiment nécessaire d'accorder une indépendance totale aux membres du Comité des finances et de l'administration, car il est tellement lié aux opérations de l'institution qu'il devrait peut-être y avoir une exception à la règle. Un souhait fort a été exprimé pour que la diversité soit mieux reflétée dans la composition des comités permanents. Le groupe de travail a proposé de prendre en compte toutes ces tendances significatives et de les étudier plus en détail.

En ce qui concerne le Comité de vérification de la conformité, l'attitude générale a été positive, et aucune tendance claire n'a été détectée. Il y a eu quelques propositions intéressantes, mais aucune tendance forte. Certaines personnes avaient proposé de renforcer la représentation des athlètes, tandis que d'autres avaient suggéré une représentation des ONAD, car c'était l'un des comités permanents où les ONAD n'étaient pas incluses. D'autres ont dit qu'il était nécessaire de renforcer l'indépendance des membres du Comité de vérification du respect des règles, puis il y a eu une question sur le fait de savoir si le Comité de vérification du respect des règles devait avoir un pouvoir de décision ou s'il devait seulement soumettre des recommandations au Comité exécutif. Aucune tendance significative n'a été détectée, et le groupe de travail est ouvert aux propositions et à tout type de contribution sur les comités permanents en général ou sur le Comité de contrôle du respect des dispositions.

Il restait deux grands sujets : les athlètes et leur représentation et les ONAD. En ce qui concerne les athlètes, certains ont fait valoir que la question devait être laissée à l'appréciation des athlètes et que le groupe de travail ne devait pas s'impliquer dans les affaires des athlètes. Il s'agit d'une question de gouvernance importante qui doit être examinée de manière exhaustive, et le groupe de travail souhaiterait donc qu'elle fasse partie de son mandat. Le groupe de travail travaille, bien entendu, en étroite collaboration avec la commission des athlètes. Il y a deux représentants de la commission des athlètes dans le groupe de travail, et la commission des athlètes a créé un groupe de travail spécial sur les aspects liés à la représentation des athlètes. La proposition du groupe de travail est donc de travailler main dans la main avec la commission des athlètes, son groupe de travail et, bien sûr, les deux représentants du groupe de travail qu'il préside. Il y a eu un débat sur ce à quoi devraient ressembler les meilleurs représentants des athlètes. La tendance lourde était que les représentants des sportifs devaient être des sportifs de haut niveau ou internationaux, liés par le code mondial antidopage, et qu'il fallait tenir compte d'un certain laps de temps après la fin de leur carrière sportive. La fenêtre proposée avait été

relativement large, entre trois et douze ans. Le groupe de travail a proposé d'en tenir compte et de préciser davantage les critères applicables aux représentants des sportifs.

Le sujet suivant était encore plus compliqué : comment relier le représentant des athlètes à sa circonscription. L'opinion générale était qu'il fallait une légitimité, un lien entre la circonscription et le représentant des athlètes ; cependant, aucune tendance claire ne se dégageait quant à la manière d'y parvenir. Certaines personnes ont proposé que l'AMA utilise les structures existantes, par exemple les comités d'athlètes du CIO, du CIP, des FI et des CNO, pour élire les représentants des athlètes, et d'autres ont dit qu'ils voulaient des systèmes d'élection alternatifs, un réseau de comités d'athlètes des ONAD, par exemple. D'autres avaient dit qu'ils souhaitaient une élection en dehors de toute structure existante avec un processus d'élection mondial, et d'autres avaient dit qu'ils souhaitaient des nominations par le comité des nominations, qui examinerait et nommerait ensuite les candidats. D'autres encore ont dit qu'ils souhaitaient une combinaison de tous ces éléments. Les réactions des parties prenantes n'ont pas permis de dégager une tendance claire. Le groupe de travail examinera donc les idées pour formuler des propositions.

Enfin, une grande discussion a eu lieu pour savoir s'il fallait ajouter un critère d'indépendance supplémentaire pour le représentant des athlètes. Certaines des personnes interrogées ont déclaré que la personne ne devait pas être rattachée à une ONAD, une organisation sportive ou un gouvernement, donc pas de double casquette. Enfin, une tendance très importante (soutenue par plus d'un groupe de parties prenantes) s'est manifestée pour que le comité des athlètes ait plus de pouvoir, qu'il soit habilité à élire son propre président et qu'il soit chargé d'envoyer les représentants des athlètes dans les différents comités permanents. Le groupe de travail en tiendra compte et en tiendra compte dans ses propositions concrètes.

Concernant le rôle des ONAD, le groupe de travail a reconnu et admis le rôle et les contributions précieuses des ONAD en tant qu'experts dans le domaine. Cela n'a pas été contesté. La question est celle du rôle à donner aux ONAD au sein de la structure de l'AMA, et cela dépend du rôle attribué aux ONAD. Devraient-elles être des experts, ou un organe politique ou décisionnel ? La seule chose que le groupe de travail a pu constater à partir des soumissions est une tendance significative selon laquelle les gens voulaient des ONAD autour de la table du Conseil de fondation, mais il n'y avait pas une telle tendance liée à leur présence autour de la table du Comité exécutif.

M. DE VOS félicite le professeur Haas et le groupe de travail au nom du mouvement sportif pour leur excellent travail et leur rapport détaillé et complet. Il a félicité le groupe de travail pour la consultation des parties prenantes, le rapport détaillé et la méthodologie utilisée pour évaluer les commentaires, en reconnaissant notamment la diversité des parties prenantes et leur poids, ainsi que l'identification des tendances significatives. On pourrait considérer que le taux de participation à l'enquête est faible, mais toutes les parties prenantes ne sont pas toujours aussi impliquées dans la gouvernance de l'AMA, ou bien elles peuvent simplement être satisfaites et ne pas avoir ressenti le besoin de participer au processus. En général, le mouvement sportif a approuvé les propositions du groupe de travail sur la voie à suivre. Il souhaite souligner certains points sur lesquels des conseils ont été demandés.

Il a convenu que les réformes du TAS et des droits de l'homme, bien que très importantes, ne faisaient pas partie du mandat du groupe de travail. Le TAS est une fondation suisse indépendante et cette indépendance doit être respectée, conformément au principe de séparation des pouvoirs, même si l'AMA n'est pas toujours satisfaite de certaines de ses décisions et de ses résultats. Il a estimé que la question des droits de l'homme était déjà traitée.

Le groupe de travail devrait également travailler sur la base du modèle existant. Moins de trois ans auparavant, une réforme approfondie de la gouvernance avait eu lieu, il ne faut donc pas constamment réinventer la roue. Le partenariat égal entre les membres fondateurs et les membres financeurs de l'AMA doit être respecté et il est bon de voir que 64 des 70 recommandations de la précédente réforme de la gouvernance

ont été mises en œuvre ou sont au moins en cours, et il félicite le directeur général et son équipe pour le travail accompli.

Concernant la diversité, le mouvement sportif a soutenu une approche large prenant en compte tous les aspects possibles de la diversité aux différents niveaux de l'organisation. L'indépendance est un sujet de discussion dans tous les domaines et il a salué l'approche nuancée du groupe de travail. L'AMA est une organisation fondée sur la représentation des deux fondateurs et cela doit rester le noyau dur. L'indépendance doit varier en fonction de l'organe examiné. Au sein du Comité exécutif, il y a déjà quatre membres indépendants et deux viennent juste d'entrer en fonction, les membres devraient donc voir comment cela évolue.

La question de la double casquette a été évoquée et ne devrait pas être un problème, les membres étant tenus d'agir dans l'intérêt de l'AMA.

Concernant la composition du comité exécutif et du conseil de fondation, le mouvement sportif a soutenu la composition et la structure actuelles. Des représentants des parties prenantes concernées, comme les athlètes ou les ONAD, pourraient être inclus dans la représentation du mouvement sportif et des autorités publiques, ce qui est déjà le cas pour les athlètes. Les athlètes et les ONAD sont très importants pour l'organisation et il aimerait avoir des idées sur la manière dont l'AMA pourrait renforcer son engagement, par exemple, avec les ONAD, mais davantage en termes de rôle d'expert des ONAD.

Le professeur Haas a mentionné le chevauchement des ordres du jour du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il est normal que l'ordre du jour du Conseil de fondation soit discuté par le Comité exécutif et par conséquent il peut y avoir des chevauchements, mais l'ordre du jour du Conseil de fondation devrait peut-être ressembler davantage à l'ordre du jour d'une assemblée générale, il est donc ouvert aux améliorations et aux suggestions supplémentaires.

Le mouvement sportif a convenu que les membres et les présidents des comités permanents ne devaient pas être membres du Comité exécutif, mais a demandé au groupe de travail d'examiner la possibilité de faire une exception pour le président du Comité des finances et de l'administration, car le président est crucial pour la stratégie de l'organisation et doit aider le Comité exécutif et le Conseil de fondation à préparer les décisions importantes.

En ce qui concerne le Comité de vérification de la conformité, le pouvoir de décision devrait rester au sein du Comité exécutif, car cela rend les décisions plus fortes, surtout lorsqu'elles sont contestées.

En ce qui concerne la représentation des athlètes, l'AMA devrait s'appuyer sur le réseau existant d'athlètes, mais le mouvement sportif serait heureux d'entendre les athlètes.

Le groupe de travail devrait également inclure le code d'éthique dans ses travaux et son rapport final.

Il attend avec impatience le rapport final qui sera publié plus tard dans l'année.

M. MKHIZE soutient et salue le travail accompli jusqu'à présent ; les consultations avec les parties prenantes permettent toujours d'obtenir une vision générale des membres qui bénéficient de l'AMA, mais tous les changements qui pourraient être acceptés dans la structure de gouvernance de l'AMA ne devraient pas porter atteinte au partenariat entre les gouvernements et le mouvement sportif. En ce qui concerne la participation accrue des athlètes, il estime que c'est une bonne chose en principe et qu'il faut la soutenir. Les athlètes devraient prendre l'initiative de mettre en place un processus permettant de décider qui les représentera. Cela contribuerait à la poursuite des efforts en matière de représentation dans les structures de l'AMA, en particulier la voix des athlètes, qui devraient élaborer des stratégies sur la manière d'identifier leurs représentants.

Le splendide travail effectué par le groupe de travail a été très apprécié.

MME YANG a remercié le professeur Haas pour son rapport très détaillé et a félicité le directeur général pour son leadership dans la mise en œuvre des recommandations. Elle a tout d'abord indiqué qu'elle était tout à fait

d'accord avec le fait que le groupe de travail se développe sur le modèle existant au lieu de partir de zéro, en respectant le travail effectué au cours des 20 dernières années. Il est également nécessaire de respecter le partenariat égalitaire entre le Mouvement olympique et les autorités publiques, ainsi que l'accord de financement, en termes de développement ultérieur de la réforme de la gouvernance. En ce qui concerne la représentation des athlètes, il est important d'entendre les athlètes et elle est heureuse de constater que deux athlètes siègent au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance. Les représentants des athlètes ne peuvent être isolés des athlètes ; ils doivent provenir du réseau des athlètes.

MME LIND s'est déclarée satisfaite du travail accompli par l'AMA ces dernières années : grâce à l'augmentation du budget combinée aux réformes de la gouvernance, la lutte contre le dopage dans le sport a atteint un niveau supérieur. Il convient de remercier les gouvernements et le mouvement sportif pour cette avancée, ainsi que la direction de l'AMA et les autres parties prenantes.

Elle a accueilli favorablement le rapport intermédiaire et a remercié le groupe de travail pour son travail, qui a fourni un excellent aperçu des problèmes actuels liés à la gouvernance de l'AMA et a soulevé plusieurs questions pertinentes. Les gouvernements européens ont convenu que la duplication des rôles entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation devait être évitée. Il devrait y avoir une séparation claire et logique des responsabilités afin d'éviter la double casquette et la représentation d'intérêts politiques au sein du Comité exécutif. Elle a en outre soutenu la suggestion d'explorer les possibilités de rendre le processus d'affirmation de la non-conformité indépendant des intérêts politiques et autres. La représentation des athlètes dans les organes de décision est très importante et il est important de faire avancer le processus à cet égard. Le processus à venir est très important et il doit être ouvert et inclusif. Les modifications apportées à la gouvernance renforceront l'AMA et, par conséquent, les droits des athlètes à concourir de manière équitable et propre. Elle attend avec impatience le travail conjoint sur la gouvernance. La bonne gouvernance est importante pour les gouvernements et le mouvement sportif.

MME TERHO a remercié le professeur Haas pour son rapport clair et détaillé et le groupe de travail pour le travail accompli à ce jour. En ce qui concerne les athlètes, l'AMA a bénéficié d'entendre les personnes qui vivent l'importance du sport équitable et toutes les complexités de ce que cela signifie d'être lié par le Code. Elle a soutenu le groupe de travail qui a consulté la commission des athlètes de l'AMA et le groupe de travail sur la représentation des athlètes de la commission des athlètes, et a également soutenu l'examen par le groupe de travail des tendances significatives et l'élaboration des critères d'éligibilité pour être un représentant des athlètes sur la base des recommandations existantes élaborées par les commissions des athlètes. Il est important de s'appuyer sur ce qui fonctionne actuellement. Les athlètes représentant d'autres personnes au sein de l'AMA devraient avoir reçu un mandat de leurs pairs, et avoir un moyen de revenir vers la communauté pour obtenir des avis supplémentaires, et une bonne façon de le faire était d'utiliser les réseaux existants en place. La représentation des athlètes était clairement définie dans l'ensemble du mouvement sportif, grâce au travail des comités d'athlètes du CIO, du CIP, des FI, des CNO et du CNP.

En ce qui concerne les ONAD, leur mandat varie quelque peu, et elle encourage la consultation des comités nationaux d'athlètes afin de connaître leur point de vue sur la représentation. Elle pense que les critères généraux d'indépendance devraient s'appliquer au Comité des athlètes de l'AMA.

MME LABELLE a apprécié la possibilité d'être présente et de rencontrer virtuellement ses collègues du Conseil de fondation. Elle remercie le groupe de travail pour le questionnaire et l'excellent résumé des résultats. Il est encourageant de constater que tant de domaines de consensus différents ont été identifiés. Elle a concentré ses remarques sur le renforcement de l'indépendance du Comité exécutif. Les États-Unis ont soutenu toutes les conclusions importantes mises en évidence dans le rapport intérimaire en ce qui concerne le Comité exécutif et elle a souhaité mentionner quelques points. Premièrement, l'importance d'augmenter le nombre de membres indépendants du Comité exécutif, d'augmenter le nombre d'athlètes, de renforcer l'indépendance de tous les membres du Comité exécutif et de s'assurer que tous les membres du Comité exécutif ont le devoir de

prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'AMA. Idéalement, le Comité exécutif devrait être totalement indépendant, sans conflits d'intérêts, et cet objectif pourrait être atteint sur plusieurs années. Pour la prochaine étape, elle a demandé que le groupe de travail élabore des options pour ajouter deux membres indépendants supplémentaires au Comité exécutif en 2022 et un autre en 2023. Les États-Unis sont d'avis que les candidats indépendants peuvent être recommandés par n'importe quelle partie prenante de l'AMA et que l'examen et la décision finale concernant les candidats doivent être effectués par le comité des nominations. Elle a reconnu que, pour maintenir le Comité exécutif à sa taille actuelle, il pourrait être nécessaire de réduire le nombre de représentants du mouvement sportif et des autorités publiques au sein du Comité exécutif. En ce qui concerne le conseil de fondation, elle estime que sa composition devrait être plus large et faire intervenir davantage d'experts. Le Conseil de fondation devrait, en tant qu'organe représentatif, inclure les ONAD et davantage d'athlètes indépendants. Il s'agit là de conclusions importantes que les États-Unis soutiennent. Il y avait une variété d'options disponibles pour ajouter les ONAD et les athlètes indépendants au Conseil de Fondation, et les USA ont demandé au groupe de travail de développer des propositions spécifiques pour ajouter des représentants des ONAD et des athlètes indépendants au Conseil de Fondation en 2022. Les États-Unis attendent avec impatience des propositions spécifiques sur ces sujets importants.

M. SANDFORD a remercié le professeur Haas et le groupe de travail pour le rapport complet et le travail effectué.

De nombreuses questions posées dans le cadre de la consultation des parties prenantes dans la section sur les athlètes sont des questions que le groupe de travail sur la représentation des athlètes avait demandé de poser. Il a remercié tout le monde pour le retour d'information et le groupe de travail pour avoir rassemblé les informations et les avoir transmises au groupe de travail sur la représentation des athlètes, car elles étaient directement liées à ses activités. Le comité des athlètes a élaboré divers modèles et travaille à l'élaboration d'un autre modèle et à la consultation de diverses parties prenantes, mais la consultation et le retour d'information des parties prenantes sont essentiels à l'avancement de ce travail. Cela a également touché à l'éligibilité, à l'indépendance et à la légitimité, car le travail s'est concentré sur ce à quoi ressemblerait le comité des athlètes, comment les athlètes entreraient dans le comité des athlètes, qui ils représenteraient, à quoi ressemblerait l'organisme et comment il fonctionnerait au sein de l'AMA. De toute évidence, le groupe de travail dirigé par le professeur Haas a une vision un peu plus large, et le groupe de travail sur la représentation des athlètes et le comité des athlètes travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance dans les mois à venir, et il se réjouit de la poursuite du dialogue.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres pour leurs commentaires, qui seront pris en compte. Le groupe de travail a examiné le projet de code d'éthique, mais n'a pas eu le temps de se pencher sur chaque disposition, il a donc établi des priorités et examiné les différents modèles. La majorité du groupe de travail a préféré le modèle B et, même si les modèles ont fait l'objet d'un débat, a estimé qu'il était possible de trouver un compromis. Le groupe de travail a souhaité persuader le Comité exécutif de reporter la décision sur le code d'éthique, ce que le Comité exécutif a accepté la veille.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres questions ou commentaires sur le rapport. Il remercie le professeur Haas d'avoir modéré cette importante discussion ; il apprécie grandement le travail accompli par le groupe de travail jusqu'à présent. Il remercie les parties prenantes pour tous leurs commentaires. Il rappelle aux membres que, sur la base de la discussion de la veille et d'autres contributions, le groupe de travail prévoit d'organiser une série de réunions bilatérales avec les principales parties prenantes entre mai et septembre, puis de nouvelles consultations entre les réunions du Comité exécutif de septembre et de novembre.

D É C I S I O N

Prise en compte du rapport intérimaire du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA.

– 4.2 Code d'éthique

M. SIEVEKING dit que des commentaires très utiles ont été reçus au cours de la deuxième période de consultation, et que la plupart d'entre eux ont été pris en compte et intégrés dans le nouveau projet. Un point important à souligner est que l'option C, faisant référence à un responsable de l'éthique uniquement, n'est plus sur la table, il y a donc deux options : une selon laquelle la décision appartient au Comité exécutif et une autre selon laquelle la décision appartient au comité d'éthique indépendant. Les commentaires reçus ont clairement montré qu'il n'y avait pas de consensus entre les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation sur la meilleure option, de sorte que la discussion se poursuivra sur cette question très importante, sur laquelle le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA travaille également actuellement.

M. KAISER a brièvement passé en revue la version révisée du projet de code d'éthique suite au résultat de la deuxième consultation. Le projet de code a été adapté pour prendre en compte les commentaires des différentes parties prenantes. Toutes les parties prenantes ont été unanimes pour écarter l'option C, se référant au modèle du responsable de l'éthique uniquement. Les deux seules versions restantes sont basées sur la question de savoir qui prendrait la décision finale. Dans la version A, le Comité exécutif devrait prendre la décision finale quant à savoir si une violation a été commise ou non et, dans la version B, le comité d'éthique indépendant prendrait la décision finale. Le groupe a reçu de nombreux commentaires très intéressants de la part des parties prenantes et a mis en œuvre la plupart d'entre eux. Ceux qui n'ont pas été mis en œuvre figuraient déjà dans le projet, mais étaient peut-être exprimés de manière insuffisante, de sorte que la formulation a été modifiée pour refléter ce qui avait été suggéré, et d'autres n'ont pas été inclus parce qu'ils étaient traités ailleurs dans les règlements et documents de l'AMA.

En ce qui concerne les principaux amendements et les principes généraux, plusieurs parties prenantes s'étaient inquiétées du fait que le projet ne contenait peut-être pas suffisamment de précisions sur les valeurs défendues par le code d'éthique. Le nouveau projet s'est étendu sur les valeurs fondamentales défendues par l'AMA, à savoir l'intégrité, l'ouverture, la mission globale, le mouvement mondial pour un sport sans dopage et l'objectif principal de l'AMA, et a fait référence aux comportements que doivent adopter les agents de l'AMA : agir avec impartialité, de bonne foi, avec honnêteté intellectuelle et équité, sans préjugés, sans favoritisme, sans représailles contre quiconque signale une violation du Code et sans influence indue. En ce qui concerne les devoirs, en relation avec les conflits d'intérêts, une partie prenante avait dit à juste titre que la disposition sur les conflits d'intérêts n'était pas définie de manière suffisamment détaillée, et cela avait été le but car, en fait, ce sujet était largement couvert dans le règlement de gouvernance de l'AMA adopté en 2019 à Katowice, il avait donc été jugé préférable d'avoir seulement une référence dans le code d'éthique aux conflits d'intérêts tels que couverts dans le règlement de gouvernance et de ne pas dupliquer la disposition. De même, en ce qui concerne l'intégrité, il avait été jugé nécessaire de préciser que seules les incitations indues constitueraient une violation, car certaines incitations, telles que les incitations financières accordées aux officiels pour qu'ils s'acquittent mieux de leurs tâches, ne constituent pas des violations du code d'éthique. En ce qui concerne la confidentialité, il a été jugé nécessaire de préciser clairement que le signalement d'une violation ou de faits qui pourraient constituer une violation selon le Code ne constituerait pas une violation de l'obligation de confidentialité au sein de l'AMA. Concernant le devoir de coopération de la personne concernée, une question très importante se posait : que faire si la personne concernée par la violation ne coopérait pas et que l'AMA voulait obtenir des informations ou des documents d'un tiers, comme une banque, s'il y avait une sorte de paiement de corruption. Il était impossible pour l'AMA ou le comité d'éthique indépendant d'obtenir ces documents auprès d'un tiers ou de la personne concernée, mais l'obligation de coopérer impliquait que la personne concernée devait donner son consentement au tiers pour qu'il fournisse les informations requises par le comité d'éthique indépendant ou le responsable ou le Comité exécutif et qu'en cas de refus, l'organe de décision dans le cadre du code d'éthique pouvait tirer des conclusions défavorables de ce refus. Il s'agit d'un système utilisé couramment dans les tribunaux ordinaires et qui fonctionne assez efficacement.

En ce qui concerne les conditions, les nominations et les opérations, en ce qui concerne la durée des mandats, une remarque commune de toutes les parties prenantes a été d'avoir des mandats de trois ans, avec un maximum de neuf ans, comme dans les règlements de gouvernance de l'AMA pour les autres organes. C'était une très bonne proposition et elle a été mise en œuvre dans le projet ; le même système a été appliqué pour le responsable de l'éthique et les membres du comité d'éthique indépendant. En ce qui concerne la nomination, les seules modifications ont été d'ordre cosmétique, car la formulation était là. Il a été précisé que la nomination de tous les membres du comité d'éthique indépendant serait effectuée par le conseil de fondation sur recommandation du comité des nominations ; toutefois, le recrutement et, bien entendu, l'évaluation et le contrôle des membres et du président du comité d'éthique indépendant seraient effectués par le comité des nominations. Le mouvement sportif et les autorités publiques pourraient soumettre des candidats au comité des nominations. Une partie prenante a suggéré de limiter le nombre de candidatures à présenter par le mouvement sportif et les autorités publiques. Le groupe a estimé que cela n'était pas nécessaire, car il est difficile de prévoir à l'avance les meilleurs membres ou candidats. Il peut y avoir des situations dans lesquelles les autorités publiques n'ont fourni qu'un seul excellent candidat et le mouvement sportif a présenté trois excellents candidats, et il pourrait être utile pour le comité des nominations de disposer des quatre candidats avant de procéder au filtrage.

En ce qui concerne les rapports, le comité d'éthique indépendant fonctionnerait de manière totalement indépendante de l'AMA. Les membres du comité pourraient s'adresser directement aux personnes de l'AMA sans avoir à en référer au Comité exécutif ou au Conseil de fondation. Le comité d'éthique indépendant ferait un rapport annuel au président de l'AMA sur les activités menées en général, mais pas sur les cas concrets.

En ce qui concerne le processus d'enquête, certaines suggestions ont été mises en œuvre, en particulier le fait que le conseil pourra déposer une plainte s'il a connaissance d'une violation du code par quelqu'un. Il a également été jugé important que le responsable de la déontologie puisse bénéficier de l'assistance d'un avocat ou d'un consultant lors de son enquête, mais il a également été jugé bon de soumettre cela à l'approbation préalable du conseil d'éthique indépendant, pour des raisons budgétaires, car cela doit rester dans les limites du budget.

Le troisième point concerne la saisine des autorités pénales, et toutes les parties prenantes ont décidé à l'unanimité de permettre la saisine des autorités pénales si la violation constitue également une infraction pénale. Cela n'avait pas été expressément mentionné dans le projet précédent. Le responsable de l'éthique et le comité d'éthique indépendant peuvent tous deux renvoyer les violations aux autorités chargées de faire respecter la loi. En ce qui concerne le responsable de l'éthique, il a été jugé nécessaire qu'il demande l'autorisation préalable du comité d'éthique indépendant, car il s'agit d'une action importante qui peut déclencher des contre-effets tels que des procès en diffamation, ce qui pourrait être très préjudiciable aux intérêts de l'AMA, il est donc important que le comité d'éthique indépendant donne son approbation avant le dépôt de telles plaintes. Il a également été jugé important d'avoir l'assistance préalable du département Intelligence et Investigations de l'AMA, qui est bien équipé car il dispose de contacts dans le monde entier et d'une grande expérience dans ce domaine.

Sur la version A, qui était essentiellement la décision prise par le Comité exécutif, au niveau du comité d'éthique indépendant, certaines parties prenantes avaient suggéré de supprimer la référence au rapporteur du panel. Cette référence avait été maintenue parce qu'elle était rentable et plus efficace en termes de fonctionnement, puisqu'elle empêchait le panel d'examiner tous les détails du cas. Un résumé exécutif sera fourni par le rapporteur, qui sera un membre de la commission. Le panel doit également décider si le plaignant doit être partie à la procédure ou non. Cela a été clairement indiqué dans le projet révisé.

Au niveau du Comité exécutif, la question a été soulevée de savoir si le Comité exécutif devait ou non examiner le cas de novo ; en fait, il examinerait le cas sur la base des recommandations faites par le comité d'éthique indépendant, mais il ne serait pas lié par ces recommandations. Il ne s'agit donc pas d'un examen de novo complet, mais il y aura certainement une indépendance en termes de prise de décision. En ce qui concerne

les coûts, le Comité exécutif peut imposer des coûts, mais il n'est pas obligé de le faire ; cela sera laissé à la discrétion du Comité exécutif, en fonction des particularités du cas et du comportement des parties pendant la procédure.

Un point sur lequel toutes les parties prenantes étaient entièrement d'accord était que, dans l'intérêt de la transparence et de la bonne gouvernance, les décisions devraient être publiées en principe, sous réserve seulement de certaines limitations liées à la protection des droits de la personnalité, à la protection des données et aux droits des tiers. Les appels au TAS contre les décisions du Comité exécutif sur les violations du Code ont été discutés par quelques parties prenantes, et la décision a été prise de maintenir le TAS comme organe d'appel contre ces décisions afin de minimiser le risque d'avoir des décisions contradictoires par les tribunaux ordinaires traitant du code, ce qui est important pour avoir une approche cohérente de l'application d'un code d'éthique dans le monde entier.

Sur la version B, aucune autre modification n'a été apportée, si ce n'est que toutes les dispositions faisant référence au Comité exécutif ont été supprimées.

En ce qui concerne les sanctions et les mesures, il n'y a eu aucune modification, sauf en ce qui concerne le personnel de l'AMA. Une partie prenante a fait une très bonne observation, à savoir qu'il serait très difficile d'appliquer les sanctions et mesures du projet actuel au personnel de l'AMA. Si l'enquête révélait qu'un membre du personnel de l'AMA avait violé le code, la décision serait transmise au département des ressources humaines de l'AMA, qui prononcerait alors des sanctions et appliquerait des mesures conformément au droit du travail, et les décisions relatives à la violation du code par un membre du personnel de l'AMA ne pourraient pas faire l'objet d'un appel devant le TAS car toutes les décisions seraient portées devant des tribunaux ordinaires ou des tribunaux du droit du travail.

M. KEJVAL remercie M. Kaiser pour la préparation du document. Le Mouvement olympique a soutenu le report de l'approbation du code d'éthique à la réunion de novembre afin de laisser plus de temps pour discuter de la question, notamment par le groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance, comme le professeur Haas l'avait mentionné précédemment. En ce qui concerne les modèles proposés, le Mouvement olympique a fortement préféré le modèle A, car la procédure proposée est très similaire à la procédure actuelle du Comité de vérification de la conformité ; elle apporterait l'indépendance nécessaire tout en prévenant le risque que l'AMA soit confrontée à un trop grand nombre d'appels concernant les recommandations du comité d'éthique indépendant.

M. REYES a remercié MM. Sieveking et Kaiser pour la préparation du code d'éthique et a insisté sur l'importance d'avancer sur le code d'éthique, que ce soit par le biais du modèle A ou B. Le document comprend des règles, des règlements et des valeurs à appliquer à différents comportements et également des cas dans lesquels l'AMA devrait faire un rapport aux autorités pénales. Sa région estime que l'adoption du code doit être une priorité et qu'il doit être le premier point à l'ordre du jour.

M. BERGE a déclaré que, comme il s'agissait de sa première réunion du Conseil de fondation, c'était un plaisir et un honneur de participer à ce travail très important. Au nom de la plateforme One Voice et de l'Europe, il a confirmé qu'il accueillait très favorablement la proposition d'intégrer la discussion sur le nouveau code d'éthique dans les travaux du groupe de travail de l'AMA sur la révision des réformes de gouvernance. En même temps, il a souligné la nécessité pour le groupe de travail de donner la priorité à la question de l'adoption de cet important document. Il est très important de parvenir à un consensus sur les modèles et il a proposé une réunion séparée entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Il pourrait être utile d'envisager d'inviter le GRECO, un groupe d'experts du Conseil de l'Europe ayant une grande expérience et une grande expertise dans la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité, et il est sûr qu'ils seront en mesure de contribuer à trouver une solution de compromis qui serait acceptable pour toutes les parties prenantes. Les questions de prévention et de sensibilisation ne peuvent être laissées de côté dans le code d'éthique, car il est clairement préférable d'éviter les cas de corruption et de conflit d'intérêts que de faire face à leurs conséquences.

M. MKHIZE déclare que la question doit être traitée en même temps que celle de la gouvernance et reportée à la réunion de novembre. Il salue l'excellent travail réalisé par le groupe jusqu'à présent, mais il faut poursuivre les discussions et trouver un moyen de traiter les modèles et de trouver un modèle qui puisse fonctionner une fois que tous les points de vue ont été pris en compte. Il s'agit d'un domaine essentiel du travail de l'AMA, et un code permettrait d'éliminer toute subjectivité dans le traitement des questions qui se posent. Il soutient l'idée de lier cette question à celle de la gouvernance et de la reporter à la réunion de novembre.

MME EL FADIL a réitéré la position de l'Afrique, qui est favorable au report de la question à la réunion de septembre ou de novembre, mais qui soutient également le modèle B et attend avec impatience un plus grand consensus sur le code d'éthique.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Il s'agit d'un point très important pour l'AMA ; beaucoup a été fait et il reste optimiste quant au fait qu'un compromis sera finalement trouvé et que l'AMA disposera de règlements transparents et d'un code et d'un conseil d'éthique solides. C'est très important pour l'avenir de l'AMA.

D É C I S I O N

La décision sur le code d'éthique est reportée.

– 4.3 Statutaire/réglementaire

4.3.1 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande au Conseil de fondation d'approuver ou de reconnaître sa composition, telle que diffusée deux jours auparavant. Il s'agit d'une simple formalité, et il demande aux membres d'accepter la proposition détaillée dans le document qu'ils ont reçu.

D É C I S I O N

Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses à approuver par vote circulaire après la réunion.

4.3.2 Modifications des statuts et règlements relatifs aux députés

LE PRÉSIDENT évoque la discussion demandée par One Voice sur les modifications statutaires demandées par les députés. Le mois précédent, il y avait eu un vote circulaire sur les modifications des statuts de l'AMA. L'affaire est close, 29 membres ont voté en faveur des modifications et seulement deux se sont prononcés contre ; toutefois, quelques autorités publiques ont exprimé des inquiétudes quant à la position des autorités suisses par rapport aux députés. Par conséquent, M. Kaiser, le conseiller juridique suisse, expliquera le processus et la demande des autorités suisses.

M. BERGE avait trois brèves remarques à faire. Premièrement, les échanges des autorités publiques avec la plateforme One Voice ont montré que les procédures de l'AMA en matière de votes circulaires devraient permettre davantage d'opportunités de dialogue significatif dans le processus d'adoption des décisions. Deuxièmement, la question de la modification des statuts bénéficierait certainement d'une discussion en personne pour mieux comprendre les raisons et les enjeux liés à de telles modifications et offrirait également la possibilité de demander les clarifications nécessaires et peut-être aussi d'éviter tout malentendu. Il serait en effet apprécié que l'AMA puisse envisager de revoir le processus de vote circulaire.

M. KAISER indique qu'il va faire un bref résumé de la procédure en relation avec l'autorité de régulation en Suisse. Après l'adoption des statuts à Katowice en novembre 2019, l'AMA avait envoyé le règlement de gouvernance et les statuts à l'autorité de régulation suisse comme prévu par la loi, avant une réunion prévue avec l'autorité à Berne. Le directeur général et lui-même avaient rencontré le responsable de l'autorité de surveillance et la personne en charge du dossier. Ils avaient été quelque peu surpris par le fait que la personne

en charge du dossier avait pris une position assez forte et, selon sa vision du droit suisse des fondations, l'existence de suppléants pour les membres du conseil d'administration n'était pas acceptable, car la position d'un membre du conseil d'administration était *intuitu personae*, ce qui les empêchait d'être représentés par des suppléants lors des réunions du conseil de fondation. Il s'agit d'une position trop personnelle. Après la réunion, l'AMA avait envoyé une lettre à l'autorité en précisant que tous les juristes suisses confirmaient l'admissibilité des suppléants, mais qu'il n'existait pas de jurisprudence sur cette question. En avril, l'autorité avait répondu en maintenant très fermement sa position. La fonction de membre d'un organe tel que le Conseil de fondation est un mandat très personnel, donc strictement lié au membre, qui ne peut être délégué. Contre cette position, l'AMA avait déposé une lettre très importante expliquant en détail ce qu'était l'AMA : une organisation internationale avec des acteurs des autorités publiques et du mouvement sportif et, pour les uns comme pour les autres, la présence de suppléants était une condition essentielle pour maintenir une participation et une représentation égales tout au long des réunions de l'AMA, que le système des suppléants n'était pas interdit par le droit suisse, que les suppléants respectaient toujours les instructions reçues des membres et, enfin, que les membres du Conseil de fondation étaient souvent des ministres ou des fonctionnaires de très haut rang des autorités publiques et du mouvement sportif et qu'ils étaient pleinement conscients de leurs droits, responsabilités et devoirs même lorsqu'ils étaient représentés par un suppléant. En juillet de l'année précédente, l'AMA avait reçu un courriel de l'autorité indiquant qu'elle avait pris note de l'explication mais maintenait sa position selon laquelle elle ne pouvait pas soutenir un système de suppléance. En février de la même année, il y a eu un échange de courriels avec l'autorité dans lequel un compromis possible a été suggéré sous la forme d'une limitation de la présence d'un adjoint à une fois par an. L'autorité avait maintenu sa position selon laquelle il s'agissait d'un principe inacceptable, mais avait pris note de l'offre faite et pensait qu'elle pourrait être acceptable. Tel était le format du statut soumis au vote. La négociation a été serrée. En conclusion, en droit suisse, il était correct de dire que la fonction de membre du Conseil de fondation était une fonction très personnelle liée à la personne nommée en raison de son caractère représentatif, de sa capacité et de son expérience, et qu'il était donc compréhensible que l'autorité ait pris cette position. En droit suisse, les membres du conseil d'administration d'une société ne pouvaient pas être représentés par des suppléants lors des réunions du conseil d'administration en raison de leur position *intuitu personae*. C'est le cas dans de nombreuses juridictions dans le monde. Les négociations ont eu lieu, et ont été longues et difficiles en raison de la pandémie. Il y avait deux options : abandonner le système des suppléants, ce qu'aucune des parties prenantes ne voulait, ou faire traiter la question, en forçant l'autorité de surveillance à prendre une décision, puis en forçant le Tribunal fédéral suisse, la cour suprême de justice, à prendre une décision, et le résultat était très difficile à prévoir, car il n'y avait pas de précédent, et il pouvait y avoir un refus de la présence de tout suppléant au Conseil de fondation et au Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il espère que l'explication a apporté un peu de clarté. Il est clair que tout le monde espère que les discussions en personne auront lieu à nouveau très bientôt. En 2020, il y a eu deux votes circulatoires du Conseil de fondation après la réunion du Conseil de fondation pour formaliser la discussion qui a eu lieu pendant la réunion, et il y a eu quatre votes circulatoires du Comité exécutif sur des questions techniques ou des nominations. Il reconnaît que les temps sont difficiles et espère qu'à l'avenir, le nombre de votes circulatoires diminuera ; d'autre part, ils constituent également un moyen de prendre des décisions entre les réunions lorsqu'une décision urgente est requise. L'AMA est disponible pour apporter des précisions pendant la période du vote. Trois semaines sont prévues pour le vote et, si les parties prenantes ont des problèmes ou des questions, l'AMA est toujours heureuse d'en discuter. En ce qui concerne le problème particulier expliqué par M. Kaiser, il souhaite souligner le fait qu'il a été mentionné à chaque réunion depuis le mois de mai de l'année précédente et, dans son rapport de novembre, il a dit qu'il y aurait un vote sur cette question au début de l'année, de sorte que cela n'a pu surprendre personne.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour des modifications apportées aux statuts et aux règlements en ce qui concerne les députés.

- **4.4 Président d'honneur - mise à jour des discussions des autorités publiques et du mouvement sportif**

Ce point n'a pas été discuté. Il a été convenu que les deux groupes de parties prenantes devaient discuter davantage avant de présenter une proposition pour décision.

- **4.5 Composition du comité exécutif**

LE PRÉSIDENT informe les membres que l'AMA a été officiellement informée le vendredi 14 mai du remplacement d'un membre des Amériques et a informé les membres en conséquence. Il s'agit d'un nouveau membre du CADE, M. Ernesto Lucena, de Colombie. Pour que M. Lucena puisse devenir membre du Conseil de fondation, il devait être formellement approuvé comme nouveau membre du Comité exécutif par le Conseil de fondation. Il a été nommé la semaine précédente lors de la réunion du CADE, de sorte que l'AMA n'a pas été en mesure de diffuser l'information avant la réunion du Conseil de fondation, et inclura donc sa nomination dans le vote circulaire qui suivra la réunion. M. Lucena a agi en tant que suppléant de la CADE lors de la réunion de la veille, mais, après approbation, il deviendra le nouveau membre de la région Amériques au sein du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

D É C I S I O N

Proposition de nommer M. Ernesto Lucena membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation représentant les Amériques, à approuver par vote circulaire après la réunion.

5. Finances

- **5.1 Mise à jour des contributions des gouvernements/COI (y compris les contributions supplémentaires pour la recherche et les enquêtes)**

M. NG a fait référence aux contributions des autorités publiques et du mouvement sportif. Au 20 mai, les contributions reçues des autorités publiques représentaient 57% de la contribution prévue au budget, contre 77% à la même époque l'année précédente. Un montant supplémentaire de 8,7 millions de dollars américains doit encore être reçu. Il a compris les défis causés par la pandémie mais a exhorté les autorités publiques à être aussi proactives que possible avec leurs contributions dans les jours à venir. Les contributions supplémentaires reçues à ce jour s'élèvent à 90.000 dollars grâce à l'Australie et au Japon. En outre, comme annoncé par le CIO lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2019 à Katowice, l'AMA avait reçu des contributions supplémentaires de 3,5 millions de dollars de la part des autorités publiques pour la recherche et les enquêtes, grâce à l'Arabie saoudite, la Chine, le Canada, Chypre, la Grèce, l'Inde et la Pologne. La France et l'Égypte se sont également engagées à verser 160 000 dollars supplémentaires. Avec la contribution du CIO, le total doublera pour atteindre plus de 7 millions de dollars. L'AMA est en effet très reconnaissante de ce soutien supplémentaire et il ne fait aucun doute qu'il s'agira d'un financement supplémentaire pour faire avancer le travail de l'AMA en matière de recherche et d'investigation. Il a également adressé ses remerciements à Montréal International, car l'AMA a conclu un accord renouvelé en 2021 pour une nouvelle période de 10 ans, et la contribution annuelle augmentera de près d'un million de dollars, pour atteindre 2,4 millions de dollars.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions des gouvernements et du CIO est notée.

- 5.2 Comptes de fin d'année 2020

MME CHUNG a noté que les membres avaient une deuxième série de comptes de fin d'année, en plus des comptes de fin d'année sous l'IRFS, sous le Swiss GAAP à examiner et à approuver.

Dans l'intérêt du temps, elle ne passera en revue que les points saillants de 2020. Toutes les informations détaillées se trouvaient dans la documentation des membres. Globalement, l'AMA avait terminé l'année dans une position financière solide, enregistrant 38,5 millions de dollars de revenus d'exploitation, soit une augmentation de 485 000 dollars par rapport à 2019 ; du côté des excédents, l'AMA avait enregistré 5,2 millions de dollars, soit une augmentation de 573 000 dollars par rapport aux années précédentes. Malgré une année difficile, les contributions des autorités publiques ont atteint 98,2% du budget annuel de 18,7 millions de dollars, ce qu'elle apprécie grandement et remercie les autorités publiques pour les efforts de paiement consentis. L'AMA a également remercié le gouvernement du Japon, le gouvernement de l'Australie, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud pour les contributions supplémentaires d'un montant total de 271 000 dollars, et a adressé ses remerciements à Montréal International pour la subvention annuelle, qui sera également augmentée à partir de 2021 pour les 10 prochaines années.

Du côté des dépenses de fonctionnement, l'AMA avait enregistré 33,9 millions de dollars, soit environ quatre millions de dollars de moins qu'en 2019, et la pandémie y avait joué un grand rôle : les économies réalisées sur les voyages et l'hébergement provenaient de l'annulation et du report de réunions et d'événements en personne, par exemple le symposium annuel et diverses réunions de comités comme celle-ci. Les activités et événements en personne ont été convertis, dans la mesure du possible, en conférences en ligne et en téléconférences, et l'AMA a gagné en efficacité dans certains domaines. Les activités de contrôle n'ont pas été menées au niveau habituel pour des raisons évidentes. L'AMA avait subi une baisse de 200 000 dollars par rapport à 2019. Les frais de conseil, y compris les différents services de conseil pour divers départements, avaient également été inférieurs à ceux de 2019 de 1,2 million de dollars, mais les frais juridiques liés à un certain nombre d'affaires très médiatisées, comme RUSADA et le nageur chinois, avaient encore nécessité des ressources financières supplémentaires. Toutefois, en ce qui concerne l'affaire RUSADA, le TAS avait accordé à l'AMA 1,8 million de dollars pour alléger certains des coûts qui avaient été engagés par le passé. Le paiement serait étalé sur les deux années à venir. À partir du deuxième trimestre 2020, une fois le plan stratégique 2020-2024 approuvé par le Conseil de fondation, les activités et les projets ont été priorisés et réalisés pendant la pandémie. L'embauche, qui était en pause au début de l'année, a repris plus tard dans l'année, ce qui explique en grande partie l'augmentation des salaires et des autres dépenses liées à l'emploi. Un autre facteur contribuant à l'augmentation des salaires et des autres dépenses liées à l'emploi a été l'ajustement unique du plan de retraite suisse, qui n'a pas eu d'impact sur la trésorerie et n'a donc pas nécessité de paiement supplémentaire. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'AMA avait dépensé environ trois millions de dollars, soit un peu plus que le budget, mais néanmoins moins qu'en 2019. Les investissements ont principalement porté sur ADAMS et ADeL. L'excédent a permis à l'AMA d'augmenter la réserve opérationnelle à 6,4 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 millions à partir de 2020, conformément à la politique convenue. La réserve pour litiges avait été augmentée de 500 000 dollars pour atteindre deux millions, tous deux approuvés par le Comité des finances et de l'administration en août 2020. Cela résume les comptes de fin d'année 2020, et elle sera heureuse de répondre aux questions.

MME EMERY a indiqué aux membres qu'elle était une associée du bureau de PricewaterhouseCoopers à Montréal, responsable du travail d'audit des états financiers de l'AMA. Elle a travaillé main dans la main avec son collègue, M. Philippe Tzand, associé du bureau de Suisse, qui était responsable de la signature du rapport d'audit sur ces états financiers. Elle a fourni aux membres un rapport sur l'état d'avancement du travail d'audit

et a couvert les questions importantes de comptabilité et d'information financière traitées au cours de l'audit. PricewaterhouseCoopers a pratiquement achevé son travail sur les états financiers audités de l'AMA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elle était par conséquent prête, sous réserve de l'approbation des états financiers par le Conseil de fondation, à publier son rapport sans réserves ni références à des violations de la loi. En tant que vérificateur de l'agence, PricewaterhouseCoopers était chargé d'émettre une opinion vérifiée sur les états financiers et de confirmer l'existence d'un système de contrôle interne conçu pour la préparation des rapports financiers. PricewaterhouseCoopers a été en mesure de conclure que les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 donnaient une image fidèle de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'agence, conformément aux normes internationales d'information financière. Cette année-là, l'agence avait également préparé un deuxième jeu d'états financiers selon les principes comptables généralement admis en Suisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. PricewaterhouseCoopers a également pu conclure que les états financiers étaient conformes au droit suisse et à l'acte de fondation. PricewaterhouseCoopers a également confirmé qu'un système de contrôle interne était en place pour l'établissement et la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences du Conseil de fondation.

Le travail d'audit a été mené conformément au plan d'audit. Dans le cadre de sa vérification, PricewaterhouseCoopers a discuté avec la direction des principaux risques ainsi que des principaux domaines d'intérêt et de l'approche vérifiée. Au cours de l'audit, PricewaterhouseCoopers avait examiné les politiques et positions comptables de la direction, les jugements et estimations de la direction dans l'établissement des états financiers, ainsi que les états financiers, les présentations et les divulgations selon les normes comptables applicables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il n'y a pas eu de transactions inhabituelles à comptabiliser ni de déficiences du contrôle interne ou de recommandations d'amélioration qui, selon elle, méritaient l'attention du Conseil de fondation ce jour-là. Aucune anomalie non corrigée n'a été identifiée au cours de l'audit et aucune nouvelle méthode comptable n'a été adoptée ni aucun changement de méthode comptable. L'agence avait adopté la norme IFRS 16 le 1er janvier 2019, relative aux contrats de location contractés par l'agence. PricewaterhouseCoopers n'avait relevé aucune anomalie et était satisfait du traitement comptable. Cette année-là, l'agence avait également inclus certaines nouvelles informations dans les états financiers sur le passif du régime de retraite suisse pour les employés en Suisse. Cela était conforme aux normes comptables IFRS IAS 19. Cette présentation n'a eu aucun impact sur les flux de trésorerie de l'agence.

En conclusion, elle a sincèrement remercié la direction et le personnel de l'agence qui ont aidé PricewaterhouseCoopers à mener à bien ses travaux, en particulier M. Niggli, Mme Chung, Mme Vizioli et M. Villegas.

M. KRALEV a pris la parole au nom de la plateforme One Voice pour exprimer son approbation des états financiers audités de l'agence pour 2020 selon l'IRFS et les Swiss GAAP actuellement requis par la loi suisse. En outre, l'Europe a demandé que, dans un souci de transparence et de clarté, tout futur compte de fin d'année mette en évidence de manière distincte les indemnités versées au président et au vice-président de l'AMA, aux membres indépendants du Comité exécutif et aux autres fonctionnaires qui ne reçoivent pas de rémunération pour leur travail à l'AMA mais qui ont au contraire droit à des indemnités. Il a invité l'AMA à continuer d'évaluer les conséquences de Covid-19 sur les économies financières et à envisager de s'appuyer sur cette évaluation, de revoir les méthodes de travail de l'agence à l'avenir et de fournir des informations supplémentaires.

LE PRÉSIDENT conclut que les membres du Conseil de fondation approuvent formellement les comptes.

D É C I S I O N

Les comptes de fin d'année 2020 seront approuvés par vote circulaire après la réunion.

– **5.3 Comptes trimestriels 2021 (1er trimestre)**

D É C I S I O N

Prise en compte des comptes trimestriels 2021.

6. Points clés ou décisions

– **6.1 Juridique**

6.1.1 Mise à jour sur la Russie

M. SIEVEKING indique qu'il est chargé de présenter la mise à jour mais, bien évidemment, le travail sur le suivi de la Russie implique des collègues de plusieurs départements, qui interviendront le cas échéant en cas de questions liées à leur domaine. S'exprimant au nom de ses collègues, il a souligné que le suivi de la situation russe avait entraîné une charge de travail très élevée pour l'AMA, rendant nécessaire l'investissement de ressources importantes, tant humaines que financières, pour assurer le suivi approprié de la mise en œuvre de la sentence du TAS par les signataires, pour contrôler le respect par RUSADA des conditions de réintégration et pour contrôler la gestion des résultats des cas individuels des athlètes.

Il fera une brève mise à jour sur le travail effectué à ce jour, qui est évidemment en cours. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la sentence du TAS rendue en décembre de l'année précédente, l'AMA surveille évidemment la mise en œuvre appropriée des conséquences par les parties prenantes et les signataires. L'AMA avait commencé par établir une liste de plus de 600 événements entrant dans la définition des championnats du monde et devant être organisés n'importe où dans le monde au cours d'une période de deux ans allant de décembre 2020 à décembre 2022, ainsi qu'une liste des officiels russes siégeant dans les conseils, comités et commissions de tous les signataires concernés. Sur ce point, il y a déjà eu un bon résultat à ce jour : tous les fonctionnaires russes connus entrant dans la définition des représentants gouvernementaux telle que prévue dans la sentence du TAS ont démissionné de leurs fonctions. En ce qui concerne le suivi des événements prévus en Russie au cours de cette période de deux ans, concernant 14 FI, l'AMA leur avait demandé de retirer les événements de Russie ou de fournir des informations détaillées sur les raisons pour lesquelles ils estimaient qu'il était juridiquement et pratiquement impossible de déplacer les événements en dehors de la Russie, conformément aux termes de la sentence du TAS, et de les réaffecter dans un autre pays. À ce jour, trois FI ont retiré leurs manifestations de Russie et d'autres ont reporté leurs manifestations à des dates situées en dehors de la période de deux ans couverte par la sentence du TAS. Pour tous les autres cas, au moment de la rédaction du rapport, l'AMA examinait les informations fournies par toutes les FI concernées dont les manifestations étaient prévues en Russie pendant la période couverte par la sentence du TAS. De même, l'AMA examinait, pour tous les événements organisés en dehors de la Russie au cours de la période de deux ans, la question des uniformes, la description de l'équipe, l'hymne qui pouvait être joué, etc., ce qui constitue également un élément que l'AMA surveillait de manière très proactive et, pour tous ces points, si l'AMA n'était pas d'accord avec la position adoptée par un signataire, elle pouvait ouvrir une procédure de conformité si elle considérait qu'il y avait non-conformité avec ce qui était établi dans la sentence du TAS.

En ce qui concerne le suivi de RUSADA et les conditions de réintégration, la décision du TAS avait confirmé la non-conformité et défini un certain nombre de conditions à remplir par RUSADA afin de retrouver la conformité à la fin de la période de deux ans. L'AMA a élaboré un plan global de suivi des progrès réalisés par la RUSADA en vue de la réalisation des conditions de réintégration ; ce plan a été approuvé par le Comité de révision de la conformité lors de sa réunion d'avril et sera partagé avec les parties prenantes concernées par les diverses questions liées à la lutte contre le dopage en Russie afin de faciliter le partage d'informations et de coordonner la planification le cas échéant.

En ce qui concerne la dernière section du travail de l'AMA sur l'affaire russe, le suivi des cas individuels d'athlètes, le département juridique et le département Intelligence et Investigations de l'AMA ont continué d'aider

les OAD dans les cas découlant de la base de données LIMS ainsi que des données divulguées dans le précédent rapport McLaren. Cela avait déjà conduit à un nombre important de sanctions contre des athlètes russes. L'AMA suivait également de près l'issue des décisions rendues dans ces affaires, avec une attention particulière pour les cas dans lesquels le délai de prescription de dix ans approchait. À la suite de la décision du TAS, une stratégie a été élaborée pour donner la priorité aux cas en suspens impliquant des athlètes considérés comme actifs et les suivre, afin de s'assurer qu'aucun de ces athlètes ne participera aux prochains Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo ou à des championnats du monde. Le département Intelligence et Investigations de l'AMA et le département juridique, en collaboration avec des conseillers externes, avaient établi une liste de 50 cas prioritaires de sportifs actifs, des cas solides présentant une perspective raisonnable d'établir une violation des règles antidopage, de sorte qu'il avait été demandé en février à toutes les FI ayant des sportifs sur la liste d'informer rapidement l'AMA si elles avaient ou allaient faire valoir une violation des règles antidopage à l'encontre des sportifs identifiés et de faire également savoir à l'AMA si ces sportifs étaient susceptibles de participer aux prochains Jeux olympiques, Jeux paralympiques ou championnats du monde. Depuis l'envoi des lettres début février, sur les 50 cas à traiter en priorité, six sportifs ont été inculpés, 11 le seront prochainement, des enquêtes sont en cours sur 29 sportifs et l'AMA a déposé ses trois premiers appels contre la décision d'une FI de ne pas inculper des sportifs. L'AMA avait fait appel de trois décisions de la Fédération internationale de canoë devant le TAS en mars, ces affaires sont donc en cours devant le TAS. Pour les athlètes non considérés comme actifs, afin d'éviter tout risque en termes d'événements à venir, il y avait environ 100 cas supplémentaires, et l'AMA contactait déjà les FI ayant des athlètes sur la liste pour s'assurer qu'il n'y avait aucun risque qu'ils participent aux Jeux olympiques de Tokyo.

Concernant les cas de réanalyse, en 2014 et 2018, l'AMA avait saisi un total de 6 400 échantillons au laboratoire de Moscou. Le département Intelligence et Investigations de l'AMA avait mis en place un programme ciblé de réanalyse et 1 500 de ces échantillons avaient été réanalysés. Au total, 69 résultats d'analyse anormaux impliquant 63 sportifs ont résulté du programme de réanalyse ciblé mené par le département Intelligence et Investigations de l'AMA, et une décision a déjà été prise dans 33 cas. Certains sportifs avaient fait l'objet de plus d'un résultat d'analyse anormal. 30 sportifs avaient déjà été sanctionnés et 33 autres avaient été accusés de violation des règles antidopage, ce qui constitue un bon résultat. Les membres disposent d'autres détails sur les 50 cas prioritaires et les cas du SGIL, sur le nombre d'athlètes qui ont été accusés et sur les décisions rendues. Dans 24 cas, des sportifs ont été inculpés et l'AMA a été informée que 12 autres sportifs seraient inculpés dans les jours à venir. Des décisions ont été rendues dans 148 cas ; dans 110 d'entre eux, l'OAD concernée a décidé de ne pas poursuivre. Tous les cas ont été dûment examinés par le département juridique de l'AMA, en consultation avec le département Intelligence et Investigations de l'AMA et un conseiller juridique externe, et le département a été satisfait de la clôture des cas ; cependant, comme mentionné, il a été décidé d'en soumettre trois au TAS. Il a été établi que 36 athlètes avaient bénéficié des protections en place en Russie et avaient commis une violation des règles antidopage et avaient déjà été sanctionnés. Les sports en question étaient l'athlétisme, le biathlon, le bobsleigh, le ski et l'haltérophilie.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sieveking pour son rapport très complet. Le chapitre n'est pas encore clos et nécessite que l'AMA y consacre beaucoup de temps et de ressources. Le travail sera poursuivi afin de s'assurer que le système soit renforcé.

M. BERGE a remercié M. Sieveking pour son rapport excellent et complet. En réponse à la demande du Président, le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire du groupe de suivi de sa convention antidopage, a lancé un processus visant à évaluer si l'un des points identifiés par le TAS dans son jugement sur l'affaire RUSADA soulève des questions quant au respect par la Fédération de Russie de la convention antidopage du Conseil de l'Europe. Une équipe spéciale a été mise en place par le groupe de suivi, qui rassemblera les informations nécessaires et procédera à une analyse approfondie. La task force a établi des contacts avec les autorités russes compétentes et entretient un dialogue régulier. Une visite spéciale de contrôle en Russie devrait être organisée dans le cadre du processus plus tard dans l'année et il pourrait être possible de fournir des

informations préliminaires sur les résultats de cette visite lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre. Il a remercié l'AMA pour son excellente coopération avec le groupe de surveillance dans ce processus. Plusieurs réunions de coordination et d'échange ont été organisées et d'autres sont prévues dans les semaines à venir. L'AMA et le Conseil de l'Europe coopèrent activement en Russie depuis 2015 et il est convaincu que le travail conjoint se poursuivra et restera actif et fructueux.

LE PRÉSIDENT confirme qu'il est vrai que l'AMA a envoyé deux lettres dans le cadre du point 7.12 de la mise à jour des relations gouvernementales à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe, et que ces lettres encouragent les organisations à explorer les possibilités de déclarer la Russie non conforme à la convention sur la base de la récente décision du TAS. Il remercie M. Berge pour sa déclaration sur cette question.

D É C I S I O N

Mise à jour sur la Russie notée.

6.1.2 Mise à jour sur la Fédération internationale d'haltérophilie

M. SIEVEKING informe les membres que, début juin de l'année précédente, le professeur McLaren a publié son rapport d'enquête sur l'IWF. Depuis lors, l'AMA a été très active et a suivi l'affaire avec l'ITA, qui était en charge de la gestion des résultats pour la FI. Plusieurs lettres ont été envoyées au cours de l'été à l'IWF et à l'ITA pour qu'elles donnent suite aux 146 cas identifiés comme étant en suspens. La date limite pour que l'ITA prenne une décision et fasse le point sur tous les cas était le 18 février 2021. Depuis le rapport, les informations fournies par l'ITA ont déjà permis à l'AMA de clore 92 cas, ce qui signifie que les décisions ont été reçues et que l'AMA n'a plus besoin de suivi. L'AMA a reçu des informations sur tous les cas de l'ITA et est toujours en train d'analyser toutes les informations fournies, mais le travail sera bientôt terminé, après quoi un rapport interne sera rédigé avec des conclusions, permettant à l'AMA de déterminer la base sur laquelle une procédure de conformité sera entreprise. Le Comité de révision de la conformité a été régulièrement informé de la manière dont la situation est suivie ; il a exprimé sa satisfaction quant à la manière dont la question est traitée par l'AMA et, une fois le rapport disponible, le Comité de révision de la conformité déterminera les prochaines mesures à prendre en termes de conformité. Aucun des cas encore en suspens ne concernait un haltérophile susceptible de concourir aux Jeux olympiques de Tokyo et l'AMA a continué de renforcer son examen de tous les résultats d'analyse en haltérophilie.

M. RODRIGUES s'est exprimé au nom de CAHAMA pour reconnaître le travail effectué par l'AMA, mais Europe a regretté qu'à ce jour, aucune conséquence n'ait été proposée par l'AMA pour les irrégularités découvertes en relation avec les activités antidopage passées de l'IWF. Il a réitéré la position exprimée par l'Europe en novembre, qui s'inquiétait du fait que le Dr Aján avait été membre du Conseil de fondation à une époque où des irrégularités et des manipulations liées au dopage avaient lieu à l'IWF, ce qui aurait un impact négatif sur la réputation de l'AMA. Il serait important d'examiner correctement la situation en vue de mettre en place les garanties nécessaires contre la présence éventuelle de personnes impliquées dans des conspirations liées au dopage au sein des organes et comités statutaires de l'AMA. Le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pourrait se pencher sur la question dans le cadre de ses travaux en vue de tirer les conclusions appropriées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait une remarque sur le commentaire de M. Rodrigues. Certaines conséquences peuvent être évaluées une fois que toutes les preuves ont été rassemblées. Cependant, tant que l'on ne dispose pas de preuves contre un individu, il est très difficile pour une organisation de prendre des mesures. Dans les deux cas, haltérophilie et biathlon, l'AMA a ouvert une enquête et le département Intelligence et Investigations l'a fait de sa propre initiative, car il est totalement indépendant, ce qui a conduit à la découverte de preuves et à l'implication des autorités chargées de l'application de la loi. En théorie, il est bien beau de dire qu'il devrait y avoir des règles pour éviter de telles situations embarrassantes ; mais, en réalité, il faut reconnaître que, tant que l'on n'a pas de preuves contre les gens, il est impossible d'agir.

D É C I S I O N

Mise à jour sur l'IWF notée.

7. Rapports écrits

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des commentaires à faire sur les rapports.

M. BERGE fait quelques commentaires sur la question des droits des athlètes. Il se félicite de la proposition du Comité des athlètes d'inviter l'AMA à effectuer une première évaluation des droits de l'homme, car les droits de l'homme sont récemment devenus un sujet de discussion important au niveau international. Un travail considérable a déjà été effectué sur ce sujet au Conseil de l'Europe, y compris des discussions lors des deux récentes conférences des ministres du sport, ainsi que le travail approfondi du groupe de suivi de la convention antidopage du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'accès des athlètes à la justice et la protection des droits des dénonciateurs. Il estime qu'il serait approprié de s'appuyer sur ces travaux pour préparer l'évaluation. Il est prêt à aider l'AMA ou à fournir tout soutien que l'AMA pourrait juger nécessaire ou utile.

LE PRÉSIDENT remercie M. Berge pour son soutien.

Y a-t-il des questions aux administrateurs sur leurs rapports ?

- 7.1 Comité des sportifs

7.1.1 Médiateur antidopage pour les sportifs

En ramenant les membres à l'essentiel, M. SANDFORD a rappelé que la raison pour laquelle tout le monde était là était pour un sport propre et des athlètes propres, et que la base du système et son mode de fonctionnement consistaient à réglementer les athlètes et/ou les organisations qui réglementaient les athlètes. La base du système et son mode de fonctionnement consistent à réglementer les athlètes et/ou les organisations qui les réglementent. Cela confère une énorme responsabilité aux athlètes dans un système très légal et complexe et, lorsque les athlètes se trompent, font de mauvais choix ou font intentionnellement quelque chose qui est contraire aux règles, les conséquences sont énormes. C'est pourquoi il était essentiel, dans ce système, de disposer d'outils et de mécanismes permettant aux sportifs de s'engager dans le système et de s'y retrouver, et c'est là qu'est intervenu le médiateur antidopage des sportifs.

L'une des premières choses que les membres remarqueront dans le rapport est que, depuis un an, le nom du projet était le médiateur antidopage pour les athlètes. Le terme venait d'être modifié pour devenir Athletes' Anti-Doping Ombuds. Cela signifie toujours exactement la même chose.

Dans les documents de la réunion, il y avait une mise à jour sur tout le travail en cours et les avantages de l'introduction des ombuds. Il y avait également le document de discussion sur les ombuds, qui avait été remis au Comité exécutif et au Conseil de fondation l'année précédente, décrivant le rôle des ombuds, la nécessité des ombuds, ce qu'ils ne sont pas et ce qu'ils sont. Il y avait également le modèle 1 de l'ombudsman, appelé modèle de l'employé, et les termes de référence associés, et le modèle 2 de l'ombudsman, appelé modèle du contractant, et ses termes de référence.

Les rôles et fonctions étaient toujours les mêmes que ceux communiqués précédemment, mais mieux définis dans les termes de référence. Le rôle est toujours de diriger, d'agir en tant que soutien, d'examiner et de rendre compte, d'informer, de guider, de renforcer les capacités et de coordonner. La mission du médiateur antidopage des sportifs est toujours de fournir aux sportifs des conseils et une assistance gratuits, neutres, impartiaux et équitables en relation avec le Programme mondial antidopage et les entités qui y jouent un rôle.

Les modèles 1 et 2 présentaient certaines similitudes : la mission, les services, la fonction et l'objectif étaient toujours les mêmes, et l'on parlait toujours d'une approche régionale pour les deux modèles. L'idée était d'avoir

quatre médiateurs régionaux. Ils pourraient travailler avec les athlètes et comprendre les problèmes particuliers de chaque région. Il y avait cependant quelques différences essentielles. Il s'agit de la manière dont les modèles A et B s'intégreraient à l'AMA, de l'autorité dont relèveraient les médiateurs, de la structure du bureau et des avantages potentiels pour les athlètes. Même si les fonctions et les services sont les mêmes, il est nécessaire de réfléchir à ce que l'AMA veut obtenir pour les sportifs. Quel modèle offrirait le plus de fonctionnalités aux sportifs et quel modèle contribuerait le plus à améliorer la lutte contre le dopage ?

Le modèle d'employé était le modèle 1 dans les documents. Le bureau serait structuré de manière similaire au département "Intelligence and Investigations", qui faisait partie de l'AMA mais était également indépendant dans une certaine mesure. Il y aurait donc une indépendance mais aussi une entité travaillant au sein de l'organisation.

Le deuxième modèle était celui du contractant, qui verrait un administrateur, éventuellement partagé à 50-50 avec le département des renseignements et des enquêtes. L'AMA sous-traiterait les médiateurs régionaux. Cela offrirait un plus grand niveau d'indépendance, mais il pourrait y avoir une perte en raison de l'incapacité à travailler au sein de l'AMA et à contribuer dans les coulisses. Il y a également des différences dans la manière dont les médiateurs rendraient compte. Dans le modèle de l'employé, qui est plus un modèle classique, les médiateurs rendraient généralement compte directement à l'organe le plus élevé de l'organisation, le Conseil de fondation. Cela pourrait également être mis en œuvre dans le modèle du contractant mais, en raison de l'administration partagée avec le département "Intelligence and Investigations", le principal point de contact serait l'administrateur, qui serait chargé de coordonner et de collaborer avec les différents médiateurs.

Ce sont les principales différences. Le groupe de travail n'a pas établi de préférence et a reçu de bons commentaires du Comité exécutif la veille. Il apprécierait vraiment que les membres lui fassent part de leurs réactions. Le groupe de travail continue à se réunir et il remercie les membres du groupe de travail pour l'énorme quantité de travail qu'ils ont fourni et leur expertise. Les choses évoluant très rapidement, il espère avoir un modèle final à présenter dans le courant de l'année. Il faudra travailler sur les détails avec la direction de l'AMA, revenir à la commission des athlètes de l'AMA et s'assurer que le modèle est bien celui qu'elle souhaite également. Les membres verront également une brève ligne à la toute fin sur ce que pourrait être le budget possible, mais cela reste très incertain et sera déterminé par le modèle choisi. Nous espérons qu'au cours des deux prochains mois, il sera possible de décider du modèle, puis les détails seront élaborés et présentés aux membres plus tard dans l'année.

LE PRÉSIDENT a souligné l'importance de cette idée pour lui personnellement. Elle faisait partie de son programme de campagne et, en tant qu'ancien athlète, il la soutient vivement. Certains éléments de la proposition doivent encore être discutés, notamment la meilleure façon de la structurer ; toutefois, des progrès ont été réalisés et le travail est très apprécié.

D É C I S I O N

Mise à jour concernant un médiateur
antidopage pour les sportifs notée.

7.1.2 Activités des sportifs de l'AMA

M. KEMP fait une brève mise à jour du document que les membres ont reçu. Les initiatives ont été menées par le Comité des sportifs, mais ce ne sont pas les seules initiatives de l'AMA pour lesquelles les commentaires des sportifs ont été sollicités. Il est heureux de pouvoir dire que la direction de l'AMA elle-même a pu participer au groupe de travail des médiateurs et qu'elle a pleinement soutenu cette initiative. Pour donner une idée de l'activité et de l'engagement du comité des sportifs de l'AMA, M. Sandford a participé à deux réunions du forum des sportifs du CIO juste avant cette réunion, et l'AMA participera à trois autres sessions plus tard dans la journée. Il a remercié le CIO pour l'invitation à participer et à avoir une section dédiée à la lutte contre le dopage afin de s'engager auprès des sportifs du monde entier.

En ce qui concerne le comité des sportifs, pour la première fois cette année-là, il a été possible de procéder à l'intronisation officielle des trois nouveaux membres (de la Chine, des États-Unis et du Salvador), un moyen important de s'assurer que les nouveaux membres sportifs sont habilités à agir en tant que bons défenseurs du sport propre, et qu'ils sont déjà engagés dans les réunions du CIO, ont été impliqués dans les réunions régionales et participent activement pour s'assurer qu'ils entendent les sportifs du monde entier. Ces sportifs et bien d'autres ont participé à la journée "Play True" du 9 avril, qui a remporté un vif succès et a permis de montrer l'engagement de nombreux athlètes du monde entier en faveur du sport propre. Le vaste réseau de sportifs constitué par les membres des comités de sportifs dans le passé, ainsi que les athlètes qui ont participé au programme de sensibilisation de l'AMA, ont été extrêmement utiles.

En ce qui concerne la sensibilisation, il convient de souligner aux membres qui ne le savent peut-être pas que le programme de sensibilisation de l'AMA ne sera pas présent aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en raison de la pandémie ; toutefois, l'AMA travaille avec le CIO, le CIP et l'ITA pour voir comment faire en sorte que les programmes de sensibilisation, d'éducation et d'information puissent être mis à la disposition des athlètes par des moyens numériques.

L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec le Comité des sportifs, ainsi qu'avec M. Ricketts et son équipe, pour s'assurer que l'AMA transmettait des messages spécifiques aux sportifs du monde entier concernant Covid-19, en relation avec la réduction des contrôles et la manière de garantir que la lutte contre le dopage reste forte pendant cette période, ainsi que pour assurer aux athlètes qu'ils arriveront à Tokyo sur un pied d'égalité, mais aussi qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de la vaccination par rapport à la Liste des substances et méthodes interdites. L'AMA a continué à chercher d'autres moyens d'impliquer les sportifs au quotidien, afin que tous les programmes soient aussi centrés que possible sur les sportifs, et elle a toujours été heureuse d'entendre les membres du Conseil de fondation exprimer leurs propres idées sur ce que l'AMA pourrait faire dans ce domaine.

LE PRÉSIDENT observe qu'il est bon de voir que l'AMA progresse dans la mise en œuvre du plan stratégique et de la priorité claire d'être centré sur l'athlète. C'est une question très importante pour lui et pour l'agence.

M. BINDRA félicite l'AMA et le Comité des sportifs pour leur campagne numérique visant à promouvoir le sport propre à l'occasion de la Journée Play True du 9 avril. Cette campagne a été très bien accueillie et il pense que d'autres engagements numériques de ce type aideront la communauté des sportifs. Il a également remercié M. Sandford et son équipe pour leur participation active au forum international des sportifs en cours.

M. REYES a déclaré que la CADE était reconnaissante envers M. Sandford et M. Kemp. Au nom des gouvernements des Amériques, il réitère son soutien aux athlètes. Il soutient tout modèle proposé par les athlètes et espère qu'il sera basé sur l'élection démocratique et transparente des membres, avec un équilibre entre les sexes et les sports, ainsi qu'un équilibre géographique. Il souhaite que les athlètes de toutes les régions soient inclus, en particulier les athlètes des régions en développement.

M. KEMP prend en compte les points soulevés par M. Reyes et remercie les membres pour leurs commentaires.

M. SANDFORD a accueilli les commentaires et a déclaré qu'il serait heureux de répondre à toute question à l'avenir.

MME MORALES s'adresse aux membres. En tant que présidente de CONSUDE, elle remercie l'AMA pour l'invitation à cette réunion très importante. Elle souhaite également se joindre aux voix qui demandent que la prochaine réunion soit une réunion normale, en personne, après la pandémie. L'Amérique du Sud se prépare à accueillir deux événements majeurs en 2022. Le premier événement doit avoir lieu en avril, les Jeux sud-américains de la jeunesse à Rosario, en Argentine, et le second en octobre, les Jeux sud-américains à Asunción, au Paraguay. Elle a saisi l'occasion pour demander à l'AMA de continuer à soutenir les pays d'Amérique latine avec toutes ses ressources et ses projets et de se concentrer sur les questions de lutte contre le dopage qui

sont si difficiles là-bas. Il était également important d'avoir plus d'informations en espagnol. Elle sait qu'il s'agit d'une demande très difficile, car l'espagnol n'est pas une langue officielle de l'AMA ; cependant, l'AMA a déjà fourni du matériel en espagnol et elle apprécierait d'en avoir davantage, car cela permet de renforcer les compétences et d'atteindre davantage les athlètes. C'est aussi un moyen d'atteindre la communauté avec du matériel en espagnol, et elle est donc très reconnaissante aux autorités régionales pour leur soutien dans un problème aussi complexe que la lutte contre le dopage. Elle a remercié l'AMA et a appelé à un sport uni.

M. TAILLAK dit qu'il représente le président de CONCECADE, qui a eu un certain nombre d'engagements gouvernementaux et n'a pas pu participer à la réunion ce jour-là. Il est honoré et satisfait d'avoir pu participer et écouter tous les sujets, et se félicite de la profondeur des discussions et des débats sur chacune des questions. La région d'Amérique centrale et des Caraïbes collabore avec l'AMA et fait un travail remarquable, soutenant tous les athlètes et les parties concernées afin qu'ils puissent être formés et entraînés conformément à l'objectif principal, qui est de soutenir les athlètes afin qu'ils soient, jour après jour, de meilleurs athlètes qu'auparavant, tout en respectant le fair-play. Il a remercié du fond du cœur le Président pour le grand travail réalisé en matière de lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Morales et M. Taillak pour leurs propos très aimables et positifs. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, les deux Amériques sont des régions très importantes et il est plus qu'heureux de travailler main dans la main, bras dessus, bras dessous, pour renforcer la politique antidopage et apporter un soutien complet. Il est très heureux de les entendre et les remercie pour leurs commentaires. Il accueille favorablement tout autre commentaire sur les différents points de l'ordre du jour envoyé par e-mail après la réunion et se fera un plaisir de coordonner les réponses requises.

D É C I S I O N

Activités des sportifs de l'AMA notée.

8. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT invite Mme Gabriela Ramos, sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines à l'UNESCO, à dire quelques mots.

MME RAMOS a été très heureuse d'assister à la session du Conseil de fondation de l'AMA, malheureusement une fois de plus en format virtuel. Elle espérait pouvoir être avec les membres à un moment donné, car la pandémie s'est étendue plus loin que quiconque aurait pu l'imaginer. Elle a été heureuse d'entendre les progrès réalisés en termes d'objectifs et de mise en œuvre de tant d'activités importantes pour le monde du sport. Elle pense que les activités sportives ont été affectées par la pandémie et que tout ce qui peut être fait pour montrer que l'AMA est toujours forte est important. Elle attend avec impatience les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et la reprise des activités.

Elle a souhaité partager avec les membres les travaux de la Conférence des Parties (COP) 7 à la convention antidopage et les activités menées par l'UNESCO pour intensifier la lutte pour des jeux propres et transparents. Elle s'est félicitée de l'engagement de l'AMA dans les activités antidopage de l'UNESCO depuis la précédente réunion du Conseil de fondation, notamment par sa participation à la deuxième réunion officielle du bureau de la conférence des parties qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, ainsi qu'au dialogue ministériel de haut niveau avec les ministres du sport de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en février, en plus de la réunion du comité d'approbation du fonds antidopage en mars à Dubaï. Ce retour d'information a été apprécié par le secrétariat et la gouvernance de la convention. À cet égard, elle se réjouit que l'AMA soit impliquée dans deux événements clés de l'UNESCO qui auront lieu la semaine suivante : la troisième réunion formelle du bureau de la COP 7 en Arabie saoudite et les webinaires ministériels régionaux sur la pharmacopée traditionnelle, les valeurs du sport et le Covid-19, en particulier celui axé sur la perspective de l'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours des derniers mois, l'UNESCO a continué à renforcer l'interaction

avec les autorités publiques, en fournissant une plateforme dédiée au partage d'informations et de bonnes pratiques, ainsi qu'à relever les défis pour assurer une assistance et un meilleur soutien aux États parties.

Les mécanismes et outils de la convention ont aidé les gouvernements à mettre en œuvre le code, en particulier en ce qui concerne les politiques publiques nationales, ainsi que par une meilleure appropriation et compréhension de leurs rôles et responsabilités aux niveaux national, régional et mondial. Un exemple récent dont elle est très fière est le soutien apporté au Timor Leste, l'un des plus récents États parties, conformément à la décision du bureau de la COP 7. L'initiative ad hoc mise en œuvre en liaison avec le RADO visait à doter les autorités publiques du Timor Leste des connaissances de base nécessaires pour créer les fondements d'un cadre national antidopage complet par le biais d'activités de renforcement des capacités opérationnelles et structurelles. Il s'agit là d'un point très important : le cadre institutionnel nécessaire pour traiter de telles questions est primordial et les bons résultats obtenus serviront de modèle pour d'autres interventions similaires sur le terrain. Il est également nécessaire de fournir aux gouvernements des outils adéquats pour répondre aux objectifs de la convention et aux attentes de la COP, notamment en ce qui concerne le rôle de la convention par rapport aux parties prenantes nationales concernées, sans se limiter aux autorités publiques, afin de mettre en place des structures et des politiques solides. Elle est convaincue que les directives opérationnelles et le cadre des conséquences de la non-conformité, que le bureau de la Conférence des Parties a approuvés en février à Dakar, constitueront un grand pas en avant. En outre, les propositions d'amélioration du système de surveillance devraient, on l'espère, profiter à l'ensemble de l'écosystème. Le prochain plan opérationnel du fonds antidopage pour 2022-2023, qui sera soumis à la décision de la CdP 8, optimisera encore l'environnement général de la mise en œuvre des mesures antidopage, notamment par l'intermédiaire des ONAD, qui restent les principaux bénéficiaires du fonds.

L'année 2020 a été riche en enseignements, mettant en évidence la pertinence de la convention et son universalité, puisque seuls quatre États membres de l'UNESCO doivent encore la ratifier, et l'UNESCO travaille avec eux. De nombreux progrès ont été réalisés grâce à ces consultations régionales avec les États parties, aux dialogues ministériels de haut niveau, au nouveau cycle de projets financés par le fonds et à l'approbation des directives opérationnelles et du cadre des conséquences en cas de non-respect. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et elle pense qu'il est nécessaire de continuer à s'appuyer sur toutes les capacités et tous les engagements. Il est nécessaire de poursuivre la collaboration avec le bureau de la COP, avec le comité d'approbation des fonds et le secrétariat, et elle compte sur des partenaires tels que l'AMA pour promouvoir l'objectif commun. Il faut faire davantage pour consolider la convergence entre l'AMA et l'UNESCO, promouvoir les résultats auprès des athlètes, des autorités publiques et du personnel de soutien et encourager le grand public, renforçant ainsi le cadre réglementaire mondial.

Elle s'est également réjouie de la poursuite des travaux communs sur la recherche en sciences sociales avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, le CIO et le Partenariat pour une concurrence propre, et a salué le lancement des traductions française et espagnole de la boîte à outils "Les valeurs du sport dans chaque classe". Elle espère qu'il sera possible de continuer à consolider le partenariat avant la COP 8, qui promet d'être une étape importante dans la vie de la convention.

Elle a remercié le Conseil de fondation de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer et a souhaité aux membres un grand succès pour leur réunion. Elle a salué le travail de l'AMA et s'est réjouie que l'AMA continue de s'associer à l'UNESCO dans cet effort très important.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Ramos pour ses propos aimables.

Il mentionne que c'est le dernier jour de participation de Mme El Fadil, membre du Comité exécutif. Elle était membre depuis janvier 2017, et il l'a remerciée pour son engagement et sa contribution à l'AMA. Au nom du personnel et des parties prenantes, il lui exprime sa reconnaissance et espère que sa remplaçante à l'Union africaine sera aussi engagée qu'elle l'a été. Cela a été un grand honneur et un plaisir pour lui de travailler avec elle en tant que membre du Comité exécutif, puis en tant que présidente de l'AMA.

M. KONBAZ note que la prochaine réunion du bureau de l'UNESCO en Arabie Saoudite se déroulera en personne, et non en ligne, et aura lieu les 24 et 25 mai, et il espère qu'il y aura des résultats ; en particulier, le ministre des sports de Russie y participera en tant que membre du bureau. Il espère qu'il y aura des résultats.

LE PRÉSIDENT indique que la prochaine réunion du Conseil de fondation de l'AMA devait se tenir à Brisbane en novembre, mais qu'il y aura probablement un changement de programme en raison de la pandémie.

M. COLBECK déclare que, malheureusement, les effets du Covid sont encore interrompus. Il partage le désir exprimé par de nombreuses personnes d'organiser la prochaine réunion en face à face, mais il ne sera pas possible d'accueillir la réunion en Australie en novembre de cette année comme prévu. L'Australie est cependant tout à fait disposée à accueillir une réunion à la première occasion possible et continuera à travailler avec les dirigeants de l'AMA à cette fin ; mais, malheureusement, ce qu'il avait espéré ne sera pas possible en Australie, car il s'attend à ce qu'il y ait des restrictions frontalières en 2022.

LE PRÉSIDENT remercie M. Colbeck. Il comprend parfaitement la situation. L'AMA devra chercher un lieu de remplacement et en informera les membres dès que possible. La direction s'efforcera de conserver les mêmes dates que celles communiquées, sous réserve de la disponibilité des lieux.

MME YANG a remercié le président de l'AMA pour avoir dirigé l'organisation dans une situation très difficile et a également voulu remercier le directeur général pour avoir dirigé le bureau et mené à bien le travail de l'organisation pendant cette période difficile pour protéger le sport propre.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Yang pour ses propos positifs. Tout est dû à la grande collaboration entre les membres. Il remercie les membres de leur participation et espère qu'ils ont trouvé la réunion positive et instructive, malgré les circonstances. Il espère avoir bientôt l'occasion de les rencontrer en personne. Il leur souhaite le meilleur.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 15 septembre 2021, Istanbul, Turquie
Comité exécutif - 20 novembre 2021, lieu à confirmer.
Conseil de fondation - 21 novembre 2021, lieu à confirmer.
Comité exécutif - mai 2022, dates et lieu à confirmer.
Conseil de fondation - mai 2022, dates et lieu à confirmer.

La séance s'est ajournée à 10 h 45.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA